

SERVICE DES CONCESSIONS

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

**BILAN DES CONVENTIONS
ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE PARIS**

Exercice 2019

DÉCEMBRE 2020

PRÉAMBULE	3
PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET PÉRIMÈTRE	4
1. Méthodologie générale.....	4
2. Périmètre du bilan.....	4
3. Objectifs stratégiques de la Ville de Paris pour la gestion de son domaine concédé.....	5
PARTIE 2 : PRÉSENTATION DES MOUVEMENTS INTERVENUS EN 2019	6
1. Attribution de concessions intervenues en 2019	6
a. Exemple de délégations de service public attribuées en 2019.....	6
b. Exemples de concessions de services attribuées en 2019	8
c. Exemples de concessions de travaux attribuées en 2019	11
2. Exemple de Conventions d'occupation du domaine public attribuées en 2019....	14
3. Des redevances majoritairement augmentées lors de ces renouvellements	16
4. Perspectives : Conventions en cours de renouvellement (2020-2022)	16
PARTIE 3 : CARTOGRAPHIE DES CONVENTIONS ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION ...	17
1. Données générales.....	17
a. Nombre total de contrats et titres gérés en 2019	17
b. Redevances totales perçues en 2019.....	17
2. Répartition par nature de titre d'occupation	17
a. Zoom sur les autorisations unilatérales d'occupation temporaire - AUOT	18
b. Les conventions d'occupation du domaine public - CODP	19
c. Les concessions de travaux.....	20
d. Les concessions de services.....	20
e. Les délégations de services public - DSP.....	20
f. Les baux emphytéotiques administratifs - BEA et BEA-Concession de travaux.....	21
g. Autres contrats emportant occupation du domaine public	22
3. Répartition par contrat et par nature d'activité.....	22
a. Montant moyen de redevance.....	22
b. Contrats les plus importants en matière de redevance	23
c. Répartition des redevances par secteur d'activité en 2019 sur l'ensemble des contrats (hors AUOT)	24
d. Répartition des redevances et des chiffres d'affaires par secteur d'activité	24
e. Durée moyenne par convention ou titre.....	25
LISTE DES ANNEXES	27

PRÉAMBULE

La Ville de Paris dispose d'un important domaine public sur lequel elle peut délivrer des autorisations temporaires d'occupation. Ces occupations participent à la mise en œuvre de ses politiques publiques tout en permettant la valorisation de son patrimoine.

Ces occupations domaniales prennent la forme de différents types de contrats ou titres (baux emphytéotiques administratifs, conventions d'occupation du domaine public, concessions de travaux ou de services, délégations de service public, autorisations unilatérales...) et concernent des actifs et des secteurs d'activité très variés (réseau d'énergie, équipements sportifs ou culturels, établissements de tourisme, de de restauration, terrasses, affichage publicitaire, réseaux de télécommunication, parcs de stationnement, etc.).

Elles obéissent aux principes régissant l'occupation du domaine public, à savoir la non gratuité de l'occupation¹, le respect de l'affectation à l'utilité publique du domaine et le caractère temporaire, précaire et révocable de l'autorisation².

Le choix du mode de gestion (type de contrat) dépend des enjeux poursuivis. Il peut s'agir de confier à un opérateur externe la gestion d'un service, public ou non, ou la réalisation de travaux, la Ville de Paris fixant ses prescriptions dans le cahier des charges. Les modes de gestion relèvent alors du Code de la commande publique. Il peut également s'agir de valoriser le patrimoine de la Ville de Paris, en confiant son exploitation à un opérateur externe.

Dans le prolongement des recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de mai 2013 sur la gestion des concessions à la Ville de Paris et conformément au vœu du Conseil de Paris de juillet 2013³, la Ville de Paris a décidé d'établir un bilan annuel de toutes les conventions portant autorisation d'occupation de son domaine public.

Le présent bilan rappelle la démarche engagée par la Ville de Paris pour l'utilisation et la valorisation de son patrimoine : objectifs stratégiques, présentation des différents mouvements intervenus sur les conventions d'occupation au cours de l'année 2019 (renouvellement, nouveaux contrats, variations des redevances perçues). Une cartographie détaillée des différents types de conventions et titres comportant une occupation du domaine public délivrés et gérés par la Ville de Paris au 31 décembre 2019 y est établie.

Le bilan répertorie le nombre et le type de conventions et titres portant occupation du domaine public ainsi que le montant des redevances perçues au titre de l'année 2019⁴.

¹ L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)

² L.2122-2 et 2122-3 (CG3P)

³ Cf. Annexe 2

⁴ Cf. Méthodologie générale p.4

PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET PÉRIMÈTRE

1. Méthodologie générale

Il est à noter que les redevances figurant dans ce bilan sont celles perçues par la Ville au titre de l'exercice comptable 2019, qui peut différer du montant figurant au compte administratif 2019. En effet, les redevances sont parfois appelées en plusieurs fois et sur deux années différentes, lorsqu'il est prévu qu'elles tiennent compte des résultats de l'activité réalisée par l'occupant. Le cas échéant, la part forfaitaire des redevances appelée en 2019 figure au compte administratif 2019 alors que la part variable, qui n'a pu être appelée qu'en 2020, après la clôture des exercices comptables des occupants domaniaux, figure au compte administratif 2020.

S'agissant des délégations de service public et des concessions de services ou de travaux⁵, celles-ci font l'objet d'un **rapport annuel présenté au Conseil de Paris**. Ce rapport, reprenant l'ensemble des rapports remis annuellement par chaque concessionnaire, détaille plus précisément les éléments financiers de ces contrats ainsi que les éléments permettant d'apprécier la qualité du service.

2. Périmètre du bilan

Le présent bilan concerne l'ensemble des contrats et titres portant occupation du domaine public de la Ville de Paris, quelle que soit leur forme juridique.

Hors périmètre

Les contrats et titres suivants ne sont pas pris en compte dans le présent bilan :

- Les biens du domaine privé comme par exemple le domaine immobilier géré par la Direction du Logement et de l'Habitat. Ceux-ci font l'objet d'un rapport d'activité du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris ;
- Les biens du domaine public occupés ou utilisés par les services de la Ville.

⁵ Concession de services ou de travaux pour lesquelles la consultation a été lancée après le 1^{er} avril 2017.

3. Objectifs stratégiques de la Ville de Paris pour la gestion de son domaine concédé

Le domaine public de la Ville de Paris inclut des biens de nature très variée et de valeur patrimoniale très différente : établissements culturels ou sportifs (théâtres, stades, piscines, etc.), équipements de tourisme (Tour Eiffel, Jardin d'Acclimatation, Parc des Expositions, etc.), équipements de proximité (crèches, centres d'animation, marchés alimentaires, etc.), parcs de stationnement, pavillons dans les espaces verts, ...

Les occupations du domaine public de la Ville de Paris répondent à une logique d'optimisation des services offerts aux usagers et de valorisation. Cette logique de valorisation s'entend d'un point de vue patrimonial mais également d'un point de vue financier.

Elle permet à la Ville de Paris:

- **D'optimiser les services publics aux usagers** via l'amélioration des activités proposées, de l'accueil du public et de la politique tarifaire ;
- **De veiller à l'état du parc, des biens et de l'ensemble du patrimoine** en menant les programmes les travaux nécessaires à la bonne conservation des biens et à leur adaptation aux nouveaux usages ;
- **De valoriser les occupations privatives du domaine public** notamment par des processus de mise en concurrence systématisée, intégrant la redevance versée à la Ville de Paris comme l'un des critères structurants de choix ;
- **Faire vivre et évoluer des lieux parisiens** peu exploités ou temporairement inoccupés par des démarches d'occupations temporaires.

PARTIE 2 : PRÉSENTATION DES MOUVEMENTS INTERVENUS EN 2019

1. Attribution de concessions intervenues en 2019

a. Exemples de délégations de service public attribuées en 2019

La DSP portant sur la conception, la construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens

La Ville de Paris est aujourd'hui dotée d'un unique crématorium, situé dans le cimetière du Père-Lachaise (Paris 20ème). Depuis 1998, la gestion de cet équipement est confiée à la Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) au travers d'une délégation de service public. Le contrat de délégation de service public a débuté le 1er juin 2015 et devait initialement s'achever le 31 décembre 2018. Il a été prolongé jusqu'au 31 août 2019.

Le crématorium du Père-Lachaise est saturé depuis plusieurs années : depuis 2015, près de 6 000 crémations y sont réalisées par an, soit 1000 à 1500 opérations de plus que la capacité envisagée initialement pour cet équipement. Ce fonctionnement a été rendu possible par la mise en service du cinquième four, en principe tenu en réserve. En parallèle, une étude « diagnostic et perspective », lancée par la Ville de Paris a mis en exergue une augmentation des perspectives de crémations. Dans ce contexte, le Conseil de Paris a approuvé en décembre 2017 la création d'un nouveau parc funéraire, situé dans le 19e arrondissement, et comprenant : un crématorium, un jardin cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation ainsi qu'un équipement mentionnant l'identité des défunts, un columbarium et une chambre funéraire.

Il a été décidé de confier la réalisation des travaux ainsi que l'exploitation de cet équipement à un tiers, au travers d'une délégation de service public, présentant l'avantage pour la Ville de Paris de conserver la maîtrise des grandes orientations du service public (notamment sur le plan tarifaire) tout en limitant les risques d'interface entre constructeur et exploitant, et de bénéficier du savoir-faire d'un opérateur funéraire dès la conception de l'équipement. Il a de plus été décidé de regrouper la conception et la construction du parc funéraire avec l'exploitation du crématorium existant, de façon à obtenir une gestion unifiée pour un service optimal aux familles. Le Conseil de Paris a ainsi approuvé le lancement d'une procédure de service public pour l'exploitation des crématoriums parisiens en décembre 2017.

La consultation a porté sur :

- la conception et la construction d'un parc funéraire d'une surface d'environ 3000 m² comprenant un crématorium et ses équipements complémentaires. La Ville de Paris a exprimé son ambition de voir la construction d'un équipement de grande qualité architecturale, avec un traitement paysager développé, répondant aux exigences environnementales du Plan Climat Air Énergie et du Plan Biodiversité. Le coût du nouveau parc funéraire était estimé à 25 M€ HT (valeur décembre 2017).
- l'exploitation des deux crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires (dont la chambre funéraire), en incluant la rénovation du crématorium du Père-Lachaise. Le coût des travaux de rénovation du crématorium du Père-Lachaise est estimé à 6,5 M€ HT (comprenant notamment la réfection de la toiture et de la coupole, le ravalement des façades, la rénovation de la salle de la coupole et la réfection des abords). Le programme de travaux intègre également les investissements d'entretien et de maintenance des deux crématoriums, estimés pour la durée de la concession et sur les deux sites à 16,6 M€ HT.

La durée du contrat est fixée à trente ans à compter du 1er septembre 2019, cette durée permettant au concessionnaire d'amortir les investissements nécessaires.

Le règlement de la consultation indiquait que les offres seraient examinées au regard des critères suivants, hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance :

- la qualité architecturale, paysagère et environnementale du nouveau parc funéraire ;
- la qualité et la crédibilité de la proposition financière ;
- la qualité technique et fonctionnelle ;
- la qualité du service rendu aux usagers.

Trois dossiers de candidatures ont été déposés et ont été admis à présenter une offre. Deux offres ont été déposées. À l'issue de cette consultation, la Ville de Paris a retenu l'offre de la société SCF.

Le projet retenu se caractérise par une construction végétalisée et entièrement enterrée présentant l'avantage d'un isolement acoustique complet vis-à-vis de l'extérieur. L'intégration architecturale et paysagère des exutoires des appareils de crémation est assurée en toiture celle-ci étant dotée d'une végétalisation abondante. Le coût des travaux est estimé à 28,7 M€ HT pour le nouveau parc funéraire et 8,1 M€ HT pour le Père Lachaise. Le total prévisionnel de redevance sur la durée du contrat s'établit à 107,44 M€ (y compris la redevance pour frais de contrôle), dont 67,2 M€ de redevance minimale garantie. La redevance variable correspond à 30% du chiffre d'affaires de la délégation, y compris le chiffre d'affaires des sous-traitants. Le nouveau parc funéraire proposera des espaces de convivialité dans les quatre salles de cérémonie, une cafétéria de 170 m² et un projet de columbarium en format numérique. Le funérarium du nouveau parc funéraire sera ouvert de 8h00 à 19h00 avec un accueil H24 pour les familles qui souhaiteront veiller un défunt. Une permanence téléphonique ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et le site internet permettront aux familles et aux opérateurs de s'informer de manière complète et transparente sur les tarifs et l'organisation des cérémonies. Les moyens en personnel sont amenés à évoluer avec l'ouverture des équipements, il est prévu qu'à la fin de la délégation, 38 personnes travaillent sur ces deux sites dont 8 au funérarium. Les tarifs des prestations seront les mêmes au Père Lachaise et dans le nouvel équipement.

Le Conseil de Paris de juin 2019 a autorisé la signature de cette délégation de service public avec la société SCF pour une durée de trente ans à compter du 1er septembre 2019.

La DSP portant sur l'exploitation du cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma

La Ville de Paris a racheté en 2003 Le Louxor, salle parisienne mythique créée en 1920 et fermée depuis 1987, située au cœur du quartier Barbès Rochechouart, dans le 10^e arrondissement, à la frontière des 9^e et 18^e arrondissements.

Par délibération du 4 décembre 2007, le Conseil de Paris a approuvé le principe de création de trois salles de cinéma proposant une programmation de qualité de type « Art et Essai », en référence au Palais du Cinéma, établissement mythique des années 1930, dont une salle orientée vers les cultures du sud. La Ville de Paris a lancé l'opération de réhabilitation et d'extension du Cinéma Le Louxor en juillet 2009 (délibération du Conseil de Paris des 6,7 et 8 juillet 2009). La réhabilitation de ce bâtiment (inscrit pour ses façades et sa toiture à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 5 octobre 1981), réalisée sous la direction de l'architecte Philippe Pumain, s'est achevée en avril 2013. Elle a revêtu un caractère exceptionnel tant par l'image architecturale et patrimoniale, que par l'enjeu culturel et territorial qu'il constitue dans un secteur urbain en pleine mutation.

Une première délégation de service public a été attribuée à la Société SAS CINELOUXOR (délibération en date des 10 et 11 décembre 2012). Depuis son ouverture au public le 17 avril 2013, le Cinéma Le Louxor–Palais du Cinéma a accueilli plus d'un million de spectateurs, soit plus de 230 000 spectateurs par an. Il programme environ 300 films par an dont plus 86 % sont recommandés Art et Essai.

La délégation de service public étant arrivée à échéance, le Conseil de Paris a approuvé en novembre 2018 le principe de passation d'un nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor- Palais du Cinéma. Les objectifs de la Ville de Paris étaient de maintenir l'activité cinématographique sur le site, de faire de ce cinéma un lieu d'animation culturelle ancré localement et intégré dans son environnement urbain.

Le service public délégué porte sur l'exploitation et l'entretien, pour une durée de 5 ans, de l'établissement doté de 3 salles de cinéma (342 places, 140 places et 74 places), d'un espace d'accueil (60 m² environ), d'un espace Café/Club (38 m² environ), d'un espace d'exposition (34 m² environ), d'un espace bureaux, de locaux techniques et de sanitaires. Le délégataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et Essai de films en 1e et 2nde exclusivité, de diffuser les films en version originale sous-titrés et de construire une programmation diversifiée, de qualité et ouverte sur les cinématographies du monde et les films d'auteurs. Il doit également développer un volet d'animation et de médiation culturelles liées à l'activité cinématographique, veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier et initier et participer activement aux actions de mutualisation des salles indépendantes.

Un avis d'appel à candidatures pour l'exploitation du cinéma Le Louxor- Palais du cinéma a été publié le 6 décembre 2018. À l'issue du délai imparti, deux candidatures ont été reçues et analysées. Elles ont ensuite été admises à remettre une offre. Les offres ont été analysées sur la base des deux critères suivants :

- la qualité du projet d'exploitation cinématographique art et essai (comprenant la ligne éditoriale, les relations avec les distributeurs, la dimension événementielle, la politique tarifaire et les moyens mis en œuvre pour garantir la bonne exploitation du cinéma),
- le critère financier (via la viabilité économique du projet, la solidité financière de la société dédiée et garanties proposées et la redevance).

À l'issue de l'analyse, la Ville de Paris a retenu l'offre de la société SAS CINELOUXOR.

La société propose une offre riche, cohérente et diversifiée tant en termes de programmation, d'animations que d'actions de médiation en direction des publics, et qui s'inscrit dans le prolongement des années précédentes. Des actions à destination du jeune public et des habitants du quartier sont prévues. La société s'engage également à s'impliquer de manière renforcée auprès des associations de salles de cinéma qui mettent en œuvre des actions de mutualisation. Le modèle économique proposé est cohérent, il repose sur des hypothèses réalistes et prudentes en termes de fréquentation. Les coûts d'entretien-maintenance intègrent les charges liées à l'obsolescence et à l'usure des équipements et du bâtiment.

Le Conseil de Paris de novembre 2019 a autorisé la signature de la délégation de service public avec la SAS CINELOUXOR pour une durée de 5 ans, à compter de la notification en décembre 2019.

b. Exemples de concessions de services attribuées en 2019

La concession de services portant sur l'organisation et la gestion du Semi-Marathon et du Marathon de Paris

L'épreuve du Marathon de Paris constitue l'un des cinq plus importants marathons du monde avec plus d'une centaine de nations représentées et plus de 40 000 inscrits.

La convention d'occupation du domaine public attribuée à AMAURY SPORT ORGANISATION (A.S.O.) pour l'organisation des éditions 2010 à 2019 du Semi-Marathon de Paris et du Marathon de Paris a pris fin avec l'édition 2019 du Marathon de Paris.

Dans le cadre du renouvellement de la convention, il a été considéré que l'organisation des Semi-Marathon et Marathon de Paris répondait à un besoin de la Ville de Paris, induisant ainsi la passation d'un contrat de concession de services.

Une consultation en vue de l'attribution d'une concession de services relative à l'organisation et à la gestion du Semi-Marathon et du Marathon de Paris pour les éditions 2020 à 2024 a été lancée en juin 2018. La concession est assortie d'une convention de licence de marques conférant au titulaire le droit d'exploiter les marques « Marathon de Paris », « Semi-Marathon de Paris », « Le Marathon de Paris », indissociables de la convention de concession de services.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 9 juillet 2018. Quatre candidatures ont été déposées dans les délais prévus.

Le règlement de la consultation indiquait que les offres seraient examinées au regard des critères suivants, hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance : la proposition de redevance et la robustesse économique de l'offre, la valorisation des épreuves du Semi-Marathon et du Marathon de Paris et de leurs marques associées permettant d'accroître leur rayonnement international, la qualité du programme de valorisation, de traitement et de recyclage des déchets, l'inclusion de tout public la grille tarifaire et son évolution.

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais prévus.

À l'issue des réunions de négociations et aux termes de l'analyse des critères énoncés, la Ville de Paris a retenu l'offre présentée par la société AMAURY SPORT ORGANISATION (A.S.O.).

Le candidat propose une redevance fixe de 700.000€ par an et associe la Ville de Paris aux recettes générées par l'exploitation via des taux de redevance variable entre 4% et 10% selon le niveau de chiffre d'affaires tiré de l'exploitation (hors chiffre d'affaires tiré des contrats de naming, pour lesquels le taux est de 10%). Des dispositions sont prévues en cas de non tenue d'une édition. Le projet d'exploitation présente une viabilité économique certaine, comprenant des hypothèses de recettes et de charges crédibles.

Il pilote directement tous les volets de l'organisation et internalise chacune des compétences nécessaires pour la promotion et à la commercialisation d'un tel événement. Les outils de communication sont variés et nombreux au service des participant.e.s. Le dispositif de communication est global avec des publications prévues dans les journaux du Groupe et une diffusion du Marathon sur France TV dans son intégralité ainsi que dans 189 pays. Le candidat met en place des partenariats avec d'autres marathons mondiaux (Shangai, Osaka, Chicago...), permettant de renforcer le rayonnement des épreuves. Il a proposé à Harmonie Mutuelle et Schneider Electric de devenir les partenaires respectifs du Semi-Marathon et du Marathon de Paris. Les contrats de Naming intègrent les engagements de ces partenaires et maximise les revenus liés au sponsoring.

Le candidat est engagé dans une démarche concrète de développement durable par des actions menées pour réduire et valoriser les déchets ainsi que le mode de ravitaillement en eau, par la limitation des emballages et par une réduction maximale des ordures ménagères. Des mesures de sensibilisation des coureurs et du grand public ainsi que des actions pour limiter la pollution de l'air liée aux transports seront proposées.

Il prévoit des mesures pour une égalité femmes/hommes. Pour le Handicap, les parcours sont accessibles à 100% aux PMR. Un dispositif particulier sera mis en place pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion sociale. Des propositions d'inclusion concrètes pour l'intégration des personnes LGBT, des jeunes et des seniors sont également envisagées.

Enfin, A.S.O propose une grille tarifaire constituée d'un tarif grand public décomposé en trois tranches suivant la période d'inscription, la première tranche correspondant à une inscription précoce. Le premier tarif pour le Marathon devait être de 81,60 € TTC et de 50,40€ TTC pour le Semi en 2020. L'augmentation des tarifs serait de 1,5%/an (soit, en 2024, premier tarif pour le Marathon de 86,40€ TTC et de 53,40€ TTC pour le Semi).

Le Conseil de Paris d'avril 2019 a autorisé la signature de la concession de service avec ASO pour une durée de 5 ans, à compter d'une prise d'effet au 15 avril 2019.

La concession de service relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches

Les colonnes et mâts porte-affiches sont des mobiliers iconiques du paysage parisien et contribuent de manière essentielle à la vitalité de la vie culturelle parisienne, dont ils sont un des vecteurs de communication privilégié. L'utilisation de ces mobiliers est réglementairement réservée à l'affichage d'annonces de spectacles ou de manifestations culturelles pour les colonnes et à l'affichage d'annonces de manifestations économiques, sociales, culturelles ou sportives pour les mâts porte-affiches.

Jusqu'en avril 2019, JC DECAUX France exploitait les 1 250 mobiliers (151 colonnes colle, 235 colonnes fixes, 119 colonnes rotatives, 45 colonnes déroulantes et 700 mâts porte-affiches, tous propriété de JC DECAUX France) implantés sur le territoire parisien, au titre d'une convention d'occupation du domaine public (CODP), notifiée le 27 octobre 2005.

A l'occasion de l'échéance de cette convention, la Ville a souhaité conclure un nouveau contrat sous la forme d'une concession de services, permettant d'assurer la pérennité de ces mobiliers sur son territoire et de répondre à ses fortes attentes notamment en termes de design et de prise en compte du secteur culturel.

Le contrat met ainsi à la charge du concessionnaire la fourniture, le déploiement et l'exploitation d'un parc de 1250 mobiliers, entièrement neufs et redessinés (nouveau modèle) : 550 colonnes Morris (inspirées du modèle historique iconique du paysage urbain parisien) dédiées aux annonces de spectacles, films, manifestations culturelles (dont 450 colonnes lumineuses et 100 colonnes « colle » avec des affiches collées) ; 700 mâts porte-affiches (design inédit avec un caisson déporté). Au terme du contrat, ceux-ci deviendront propriété de la Ville de Paris, sans indemnité (la Ville se réservant toutefois le droit de ne pas reprendre jusqu'à 20% du parc, soit 250 mobiliers). Il était demandé au concessionnaire de préserver le réseau actuel en conservant à l'identique les emplacements (sauf contrainte technique à justifier).

L'avis de concession a été publié le 25 mai 2018. Les critères d'appréciation des offres, hiérarchisés, étaient les suivants : la qualité esthétique et technique des mobiliers proposés intégrant la qualité esthétique et la qualité technique et environnementale des mobiliers, le critère financier comprenant la proposition de redevance et la robustesse économique de l'offre et la qualité de la gestion des mobiliers relative à la qualité des prestations d'exploitation, à la qualité environnementale de l'exploitation et aux modalités de l'affichage.

Deux dossiers ont été déposés dans les délais impartis. Des séances de négociation ont été organisées, qui ont permis d'aborder les aspects esthétiques, techniques, financiers et juridiques de la proposition initiale des candidats. Après analyse des offres finales reçues, l'offre du candidat JC Decaux France a été retenue.

Ce candidat propose une couverture homogène de la capitale et adaptée selon les sites. Elle permet d'augmenter de 50 colonnes lumineuses le parc réservé prioritairement aux théâtres parisiens et de s'adapter à l'évolution de la demande des annonceurs. Le design des mobiliers s'inscrit harmonieusement dans l'esprit parisien. La silhouette de la colonne est plus élancée que l'actuelle

colonne et un modèle nouveau de mât à caisson d'affichage déporté a été créé permettant une mise en valeur et une meilleure visibilité de l'affiche (qui n'est plus traversée par le mât), ainsi qu'une amélioration des cheminements piétons en dégagant, dans la plupart des cas, la circulation des flux sur les trottoirs. Le choix de matériaux permet de garantir une durée de vie des mobiliers supérieure à 30 ans, et pourront être intégralement recyclés ou valorisés. Les proportions de la colonne et le système de rétro-éclairage permettent de réduire les nuisances lumineuses et ainsi de préserver la biodiversité, en cohérence avec les plans Climat et Biodiversité de la Ville. Enfin, la modularité du mode d'affichage des colonnes proposées offre une réelle flexibilité pour s'adapter en permanence à l'évolution des besoins des annonceurs.

Le candidat propose une offre financière très sécurisante pour la Ville de Paris, avec une redevance variable à hauteur de 48,5% du chiffre d'affaires assortie d'un niveau de redevance minimum garantie annuelle de 9,05 M€. Il finance l'intégralité de ces investissements (intégrant notamment les coûts de fabrication du matériel, les frais de pose et mise en service et les coûts d'études et de conception) par fonds propres, via sa maison-mère actionnaire unique.

Le calendrier de déploiement des nouveaux mobiliers est particulièrement optimisé (anticipation des outils de production) et sécurisé. Pour l'entretien et la maintenance, il s'appuie sur une organisation très structurée (normes Iso 9001), un dimensionnement très satisfaisant des moyens matériels et humains garantissant une disponibilité permanente des équipes, une régularité des fréquences d'entretien et de maintenance des mobiliers et une très grande réactivité sur les délais d'intervention sur les réparations ou en cas de dégradations. Il s'engage à adopter au quotidien des mesures en faveur de l'environnement (tri, recyclage, écoconduite et produits de nettoyage écolabellisés, véhicules 100%GNV pour les véhicules d'exploitation et hybrides électrique/essence pour les véhicules des encadrants voire électriques) et à réduire significativement la consommation énergétique des colonnes lumineuses.

Le Conseil de Paris de février 2019 a autorisé la signature de la concession de services avec la JC Decaux France pour une durée de 8 ans, à compter la date d'implantation du premier mobilier.

c. Exemples de concessions de travaux attribuées en 2019

La concession de travaux relative à la rénovation, l'exploitation, l'entretien et la valorisation de 4 bâtiments situés dans le parc de Bagatelle du Bois de Boulogne -16e.

Implanté au sein du Parc de Bagatelle (16ème), le Pavillon « les jardins de Bagatelle » était géré par la SARL Bagatelle Restauration au travers d'une convention d'occupation du domaine public dont l'échéance était fixée au 31 juillet 2019. L'occupant y développait des activités de café-restaurant, de salon de thé et de réceptions.

Dans la perspective du renouvellement de ce contrat, la Ville a engagé une réflexion sur l'évolution du périmètre à retenir. En effet, le Trianon, le Château de Bagatelle et la sous-terrasse, trois bâtiments situés à proximité immédiate du pavillon et restés en gestion municipale, faisaient l'objet d'une exploitation très limitée malgré un intérêt historique et patrimonial important. L'appel à idées réalisé auprès d'opérateurs potentiels a confirmé l'intérêt de regrouper ces sites au sein d'un même contrat (intégrant également les espaces extérieurs attenants, à savoir : la Cour d'honneur, le jardin aromatique jouxtant la sous-terrasse, la terrasse située à l'entrée du Trianon ainsi que la terrasse et la cour anglaise du Pavillon).

Compte tenu des fortes attentes de la Ville en termes de rénovation de son patrimoine, de l'état de dégradation des bâtiments et du montant important des investissements à porter (1,5 M€ pour le

seul clos et couvert, et de 6 à 10 M€ en intégrant l'aménagement intérieur), la Ville a choisi de renouveler le contrat sous la forme d'une concession de travaux. Au regard des investissements nécessaires, une durée de 20 ans à partir de la date de notification du contrat a été prévue.

La Ville de Paris a ainsi lancé fin avril 2018 une consultation visant à attribuer une concession de travaux portant sur la rénovation, l'exploitation, l'entretien et la valorisation des quatre bâtiments et espaces extérieurs. Il était attendu des candidats qu'ils s'engagent sur un Programme Contractuel d'Investissement, comportant à minima les travaux portant sur le clos et couvert et les lots techniques et des travaux remise aux normes nécessaires à l'exploitation des bâtiments. S'agissant de l'exploitation, le cahier des charges prévoyait une destination de lieu de restauration de qualité s'inscrivant dans une démarche environnementale. Le règlement de la consultation indiquait que les offres seraient examinées au regard des critères suivants, hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance : la qualité du projet architectural et patrimonial et le projet paysager, l'offre financière et la qualité du projet d'exploitation.

Onze dossiers de candidatures ont été déposés, neuf candidatures ont été admises à l'analyse, deux offres ont été déposées dans les délais impartis, et une seule offre a été admise à l'analyse. Après plusieurs tours de négociations, il a été estimé que l'offre répondait aux attentes de la Ville, et le Conseil de Paris a autorisé la signature du contrat avec le candidat, la société Noctis/Paris Society.

Dans son offre finale, l'attributaire propose un programme contractuel d'investissements (PCI) s'élevant à un montant total de 7,84 M€HT (dont 2,5 HT€ au titre du clos/couvert et 3,9M€HT au titre des remises aux normes), permettant de valoriser les lieux tout en s'inscrivant dans une démarche environnementale et de développement durable dynamique. Il s'accompagne d'un projet paysager offrant une harmonie d'ensemble et permettant de valoriser les structures végétales existantes.

Le mécanisme de redevance proposé évolue avec la mise en exploitation progressive des divers bâtiments : jusqu'à la mise en exploitation des 4 bâtiments, elle sera égale à 10% du CA HT annuel accompagné d'une redevance minimale garantie (RMG) de l'ordre de 25 000 € HT. À compter de la mise en exploitation des 4 bâtiments, la redevance annuelle variable sera calculée par tranche de chiffre d'affaires (entre 0,5 et 11%) et accompagnée d'une RMG de 100 000 € HT. La redevance totale sur la durée du contrat est estimée à 2 129K€ hors indexation (dont 87% de RMG).

Pour chaque bâtiment des activités variées et complémentaires sont envisagées (restauration, culturelles, festives/musicales, récréatives et de loisirs, événementielles) intégrant une dimension de développement durable. L'attributaire envisage de proposer une offre de restauration variée (assise, vente au comptoir et à emporter, s'adressant à tous les publics), ainsi qu'une offre de bar dans le Pavillon (le Salon des Pages) et ses extérieurs (Cour anglaise). Une alimentation durable sera privilégiée pour les activités de restauration. Une variété d'activités culturelles ainsi que des activités festives et musicales seront également prévues sur la terrasse du pavillon. Des expositions temporaires seront organisées dans le château. Des activités événementielles se tiendront notamment au sein du Salon des Écuries et dans les salles adjacentes.

Les concessions de travaux pour la conception, l'installation de bornes GNV au sein des stations-services, et pour l'exploitation de l'ensemble des sites situés Quai d'Issy-les-Moulineaux (15^{ème} arrondissement) et Porte d'Aubervilliers (19^{ème} arrondissement)

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, qui constitue un enjeu majeur de santé publique, la Ville de Paris s'est engagée dans un programme d'investissements ambitieux en faveur des modes de déplacements non polluants, en cohérence avec le plan pour la Qualité de l'air adopté en 2015. Parmi les énergies offrant une alternative aux carburants issus du pétrole et ayant un moindre impact sur la qualité de l'air, le Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) occupe une place de choix, notamment pour les poids-lourds. La Ville de Paris souhaite ainsi contribuer au développement de cette solution, au travers du déploiement d'une offre d'avitaillement en GNV sur son territoire : l'objectif est de mettre en service 2 à 4 stations d'ici 2021 et 10 à 15 stations d'ici 2030 de manière à

répondre à l'évolution du nombre de véhicules roulants au GNV (environ 3000 à ce jour, 7000 d'ici fin 2020 et potentiellement plus de 30 000 d'ici 2026).

Après étude de faisabilité, la Ville de Paris a identifié deux premiers sites pouvant accueillir des installations de distribution en GNV : les stations-services quai d'Issy-les-Moulineaux (15^e arrondissement) et Porte d'Aubervilliers (19^e arrondissement), précédemment exploitées par Total au travers de conventions d'occupation du domaine public arrivées à échéance. Deux consultations ont ainsi été lancées (une par site) pour l'attribution de concessions de travaux ayant pour objet la conception, la construction et l'installation de bornes de distribution de GNV (à minima 2 bornes pour la station quai d'Issy-les-Moulineaux et 3 bornes pour la station Porte d'Aubervilliers), ainsi que l'exploitation de la station-service dans son ensemble. Par ailleurs, les concessionnaires sont tenus de cesser toute distribution de diesel à compter de juillet 2024.

Les critères d'analyse étaient les suivants : la qualité du programme de travaux, l'offre financière et la réponse environnementale. À l'issue des publications, 4 candidatures ont été déposées et ont été admises à remettre une offre pour chacune des consultations. Après négociations et analyse, les offres de Total Marketing France ont été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères dans le cadre des deux consultations.

- Pour la station Quai d'Issy-les-Moulineaux, ce candidat propose une distribution à destination poids lourds supérieure au minimum imposé et envisage une offre 100% bio GNV. La démolition complète du bâtiment existant est prévue pour réaliser un espace boutique, des sanitaires accessibles au public et des locaux pour le personnel accessibles aux PMR. Lorsque la distribution de diesel prendra fin en 2024 le candidat prévoit de distribuer à la place et suivant la demande à cette échéance soit de l'essence soit du super-éthanol E85 (carburant composé à 85 % de bioéthanol), carburant déjà distribué par ailleurs dès l'ouverture de la station reconfigurée.

Il propose une redevance comprenant une part fixe de la redevance variable de 500 000 €, une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/ m³), une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 € / T) et une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes). Une redevance minimale garantie de 700 000 € par an à partir de la première année d'exploitation est également prévue. Un montant d'investissement total de 4,3 M€ est proposé et sera financé par apport en capital.

Les enjeux liés au développement durable sont précisés (démarche HQE mise en œuvre, patrimoine végétal envisagé, et les aérothermes de refroidissement sont surdimensionnés pour minimiser l'impact sonore. Total Marketing France propose enfin une borne de recharge rapide pour véhicule électrique).

- Pour la station Porte d'Aubervilliers, le candidat propose 8 emplacements d'avitaillement en GNV accessibles à 8 poids-lourds en simultané. L'offre comprend également du 100% bio GNV. Il procède à une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs. Les travaux envisagés sont conséquents et permettent de créer une nouvelle boutique et de nouveaux auvents. Il prévoit l'implantation d'une surface importante de panneaux photovoltaïques.

Il propose une part fixe de la redevance variable de 1 300 000 €, une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/ m³), une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 € / T) et une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes). Le candidat assorti sa proposition de redevance variable d'une redevance minimale garantie de 1 500 000 € par an à partir de la première année d'exploitation. Le candidat propose un montant d'investissement total sur les stations de 10,8 M€.

Le projet paysager est détaillé comme support d'énergie verte et d'écologie. Sur certaines toitures seront installés des panneaux photovoltaïques. Le candidat s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial et du zonage pluvial parisien. Les installations GNV sont compatibles avec l'objectif de réduction du niveau sonore réglementaire du bruit

routier de jour comme de nuit. Il propose l'installation de deux bornes de recharge pour véhicule électrique.

Le Conseil de Paris d'avril 2019 a autorisé la signature du contrat de concession de travaux pour la station quai d'Issy avec Total Marketing France pour une durée de 11 ans à compter de l'entrée en vigueur du contrat. Le Conseil de Paris de Juin 2019 a autorisé la signature du contrat de concession de travaux pour les stations Porte d'Aubervilliers avec Total Marketing France pour une durée de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur du contrat.

2. Exemple de Convention d'occupation du domaine public attribuée en 2019

Convention d'occupation du domaine public pour la gestion du Stade Jean Bouin

Le stade Jean Bouin a fait l'objet d'une reconstruction totale entre 2010 et 2013. Le projet de l'architecte Rudy Ricciotti, lauréat du Grand Prix national d'architecture, a été retenu à la fois pour sa vision architecturale, son approche environnementale et la qualité de son équipement. Le stade est constitué d'un terrain en gazon naturel et est éclairé aux dimensions réglementaires. Il comporte des tribunes, des installations sportives, des espaces de réception, des locaux administratifs et de stockage ainsi que des équipements annexes. La capacité assise du stade a été portée à 20 000 places couvertes pour une meilleure convivialité pendant les matchs. Outre 51 loges et 1 300 « Business Seat », le stade comprend des espaces de restauration, de débit de boissons, des vestiaires, des sanitaires et des bureaux.

Le stade a fait l'objet de deux décisions de classement fédéral de la part des Fédérations françaises de rugby et de football et de la Ligue Nationale de rugby. Pour le rugby, le stade Jean Bouin est qualifié en « catégorie A avec un label Rugby Pro » ce qui lui permet d'accueillir des matchs internationaux tandis qu'il est classé en niveau 3 pour le football, jusqu'au 5 février 2025, ce qui lui permet d'accueillir des matchs nationaux. Des matchs de football et de rugby peuvent donc être joués au stade Jean Bouin, sous réserve du respect de l'engagement pris par la Ville de Paris, dans le cadre de l'Enquête Publique, d'assurer de façon stricte une non simultanéité d'événements le même jour entre le stade Jean Bouin et le Parc des Princes pour le Paris Saint-Germain. Cette disposition fait l'objet d'un contrôle de la part de la Préfecture de Police. En pratique, le stade est dédié en priorité à la pratique du rugby (il accueille ainsi, en qualité de club résident, l'équipe première masculine du stade Français Paris (SFP), seul club parisien évoluant en championnat de France de TOP 14). Il a cependant accueilli plusieurs matchs de football de l'équipe première féminine du Paris Saint-Germain qui a évolué en Division 1 du championnat de France féminin lors de la saison 2018-2019 et du « Red Star », club de football masculin qui a évolué en Ligue 2, lors de la saison sportive 2016-2017.

Le stade Jean Bouin était précédemment géré en régie par une équipe de quatre agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Des marchés publics permettaient de seconder l'action des personnels municipaux en assurant les prestations de maintenance multi techniques, de coordination, de nettoyage et de sécurité incendie. Les coûts d'exploitation supportés par la Ville de Paris s'élevaient à près de 2,8 millions d'euros par an alors que les recettes perçues par la Ville, à travers la redevance versée par le club résident et la refacturation d'une partie des fluides et des prestations de nettoyage, s'élevaient à 1,3 million d'euros. Le coût net supporté par la Ville de Paris atteignait par conséquent près d'1,5 million d'euros.

La possibilité d'externaliser la gestion du stade Jean Bouin, avec le Stade Français Paris comme club résident, a été étudiée dès la fin de l'année 2017. Après expertise juridique, la convention d'occupation du domaine public (CODP) a été retenue comme le véhicule juridique le plus adapté aux conditions d'occupation et d'exploitation du stade. La convention a fait l'objet d'une procédure d'avis d'appel public à candidature conformément à l'ordonnance du 19 avril 2017 soumettant

l'attribution des conventions domaniales au respect d'une procédure de publicité et de mise en concurrence préalables.

La consultation a été lancée au mois de mai 2018, pour l'attribution d'une CODP relative à la gestion de l'équipement pour une durée de dix ans. Les critères d'attribution fixés par les documents de la consultation étaient les suivants : la qualité du projet sportif, le montant de la redevance, la robustesse économique de l'offre et les éventuels projets de travaux ainsi que le programme d'entretien et de maintenance des biens domaniaux mis à disposition. Une seule offre a été reçue, celle de la Société Anonyme Sportive « SFP Gestion ».

Le Stade Français Paris souhaite, utiliser le stade comme un outil de développement et de promotion de son équipe professionnelle mais également de ses équipes de jeunes ainsi que de ses équipes féminines. Le stade Jean Bouin doit également servir à l'organisation d'animations et de matchs officiels tout en y associant des clubs de rugby amateurs franciliens. En contrepartie, la SAS « SFP Gestion » s'acquitte d'une redevance annuelle constituée d'une part fixe, calculée sur une base forfaitaire, d'une part variable assise sur la totalité du chiffre d'affaires généré les « jours de matchs », d'une part variable assise sur la totalité du chiffre d'affaires généré « hors jours de matchs » et d'une redevance additionnelle assise sur le chiffre d'affaires résultant d'un éventuel contrat de nommage. La Ville de Paris pourrait ainsi percevoir, selon le chiffre d'affaire réalisé par le club, une redevance totale d'environ 300.000 euros par an. Le droit de recourir au nommage que pourrait accorder la Ville de Paris à l'Occupant a pour objet, en contrepartie d'une redevance versée par le cocontractant, d'associer une dénomination ou marque à la dénomination « stade Jean Bouin » qui deviendrait la désignation officielle exclusive et unique du stade. Outre le coût de fonctionnement du stade supporté par le club, celui-ci s'engage à investir plus de trois millions d'euros dans les espaces hospitalités, loges et salons ainsi que dans l'installation d'une pelouse synthétique. L'ensemble de ces aménagements financés par la SAS « SFP Gestion » viendra en complément d'un programme de travaux spécifique d'un montant de 4,2 M d'euros porté par la Ville de Paris pour accueillir les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

L'externalisation de la gestion du stade permet enfin, à la Ville de Paris, d'économiser les coûts de fonctionnement de l'équipement (marchés de maintenance multi technique, d'entretien de la pelouse, des fluides). Ces coûts seront supportés par le club à hauteur d'environ 2 millions d'euros par an. La Ville de Paris conserve cependant les coûts de Gros Entretien Renouvellement (GER) de niveaux 4 et 5 pour un montant moyen annuel de 500.000 euros.

Le Conseil de Paris de juin 2019 a autorisé la signature de cette convention pour une durée de dix ans à compter du 1er juillet 2019. Elle prévoit la mise à disposition du stade au bénéfice de la Ville de Paris, pour 50 jours maximum et lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 durant lesquels le stade Jean Bouin accueillera les matchs de rugby à 7.

3. Des redevances majoritairement augmentées lors de ces renouvellements

Le renouvellement des contrats détaillés ci-avant a permis une hausse sensible de la redevance qui sera perçue par la ville.

TYPE DE CONTRAT	OBJET	DATE RENOUVELLEMENT	MONTANT REDEVANCE AVANT RENOUVEL.	MONTANT REDEVANCE APRES RENOUVEL
DSP	Distribution de gaz	01/01/2020	830,0 k€	1,2 M€
DSP	Parc de stationnement Porte Maillot	01/11/2019	845,9 k€	1,7 M€ + variable
DSP	Marchés découverts	04/01/2020	1,6 M€	240 k€ + variable
CODP	Club de l'Etrier	01/10/2019	55,6 k€	195,6 k€
CT	Site de Bagatelle	30/07/2019	700,0 k€	100 k€ + variable
CODP	Grand bleu	31/10/2019	72,8 k€	210,0 k€
CT	Station-service Aubervilliers	01/07/2019	107,0 k€	1,5 M€
DSP	SEPF	01/12/2019	67,1 k€	62,0 k€
DSP	Crématorium	01/09/2019	709,2 k€	3,5 M€
CODP	Stade Jean Bouin	01/07/2019	1,0 M€	85 k€ + variable *
CT	Station-service Quai d'Issy	01/06/2019	85,0 k€	700,0 k€
CODP	Pavillon Montsouris	06/05/2019	71,0 k€	195,0 k€
CS	Marathon / Semi-Marathon	01/04/2019	893,0 k€	1,5 M€
CS	Festival Parc Floral	13/05/2019	Création	24,0 k€
CS	MUI	12/08/2019	Création	34,0 M€**
CS	Colonnes et Mats	08/06/2019	11,9 M€	9,1 M€ + variable
TOTAL			18,2 M€	54,4 M€

* Le nouveau contrat met à la charge de l'occupant l'ensemble des charges relatives à l'entretien et la maintenance (niveau 1 à 3) du site, et qui étaient assumées par la Ville de Paris jusqu'alors. Cette évolution explique la baisse de la redevance.

** L'exploitation des MUI était intégrée au contrat Vélib' jusqu'en 2017. La redevance versée au titre de contrat était de l'ordre de 4M€.

4. Perspectives : Conventions en cours de renouvellement (2020-2022)

L'annexe 6 présente la liste des CODP arrivant à échéance sur la période 2020/2022.

L'annexe 7 présente la liste des DSP arrivant à échéance sur la période 2020/2022.

PARTIE 3 : CARTOGRAPHIE DES CONVENTIONS ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION

1. Données générales

a. Nombre total de contrats et titres gérés en 2019

En 2019, la Ville de Paris a géré 84 745 contrats et titres portant occupation du domaine public, qu'il s'agisse de conventions d'occupation du domaine public (CODP), de délégations de service public (DSP), de concessions de travaux et de services, de baux emphytéotiques administratifs (BEA), ou d'autorisations unilatérales délivrées par la Ville de Paris (autorisations unilatérales d'occupation temporaire, AUOT).

Pour rappel, le bilan 2018 faisait mention de 73 631 titres (+11 114). De plus, et contrairement à l'année précédente, les AUOT délivrées sur le domaine public des canaux sont comptabilisées, soit 112 contrats supplémentaires.

b. Redevances totales perçues en 2019

En 2019, l'ensemble de ces contrats et titres portant occupation du domaine public a généré 314,0 M€ de redevance.

Pour mémoire, la redevance perçue au titre de 2018 était de 290,3 M€. Cette augmentation s'explique principalement par la perception de redevances en forte augmentation sur les contrats MUI (+5,8 M€), Kiosques Publicitaires (+2,2 M€), Antennes Tour Eiffel (+2,4 M€). De nombreux contrats, comme par exemple celui des Hippodromes Auteuil Longchamp (+0,4 M€), ou des contrats de parcs de stationnement (George V +0,9 M€, Porte Maillot + 1,4 M€) connaissent des augmentations moins notables mais contribuent in fine à augmenter le total de redevance perçu par la Ville.

Enfin, la redevance cumulée 2019 perçue sur les AUOT est en hausse de près de 10 M€ (59,5 M€ en 2019 contre 54,3 M€ en 2018), à la suite de la mise en place d'AUOT pour le freefloating de trotinettes (+2,2 M€), des AUOT renouvelés sur des stations-services (+1,6 M€), des AUOT pour la réintégration des AUOT Canaux (+1,2 M€), et la hausse d'AUOT Palissades et Échafaudages (+5,6 M€).

2. Répartition par nature de titre d'occupation

Les titres portant occupation du domaine public peuvent être classés selon les différentes formes juridiques qu'ils recouvrent :

- **Les occupations du domaine public par des ouvrages ou des constructions** sont très majoritairement accordées par voie d'Autorisations Unilatérales d'Occupation Temporaire (AUOT).
- **Les occupations donnant lieu à la conduite d'activité sur l'espace public** recouvrent la très grande majorité des Conventions d'Occupation du Domaine Public (CODP) conclues par la Ville de Paris.
- **Les concessions au sens strict** sont quant à elles gérées par recours aux DSP, concessions de travaux et concessions de services.

Type de titres	Nombre de titres	Part du nombre de titres	Montant de redevance 2019	Part du montant de redevance
AUOT	83 752	98,83%	59,5 M€	19,0%
CODP	770	0,91%	97,9 M€	31,2%
DSP	184	0,22%	105,8 M€	33,7%
CONCESSIONS	26	0,03%	21,0 M€	6,7%
BEA	8	0,01%	17,5 M€	5,6%
Autres ⁶	5	0,01%	12,3 M€	3,9%
TOTAL	84 745	100%	314,0 M€	100%

Au global, **les AUOT ont généré 59,5 M€ de redevance** (soit 19% du montant total) et **les Contrats ont généré 254,5 M€ de redevance** (soit 81% du montant total).

Type de conventions	Nombre de conventions	Part dans le nombre de conventions (hors AUOT)	Montant de redevance 2019	Part du montant de redevance (hors AUOT)
CODP	770	77,54%	97,9 M€	38,5%
DSP	184	18,53%	105,8 M€	41,6%
CONCESSIONS	26	2,62%	21,0 M€	8,2%
BEA	8	0,81%	17,5 M€	6,9%
Autres ⁶	5	0,50%	12,3 M€	4,8%
TOTAL	993	100%	254,5 M€	100%

a. Zoom sur les autorisations unilatérales d'occupation temporaire - AUOT

Les AUOT sont des actes unilatéraux précaires qui peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique. Elles sont accordées pour des activités diverses se déroulant principalement sur le domaine public viaire ou fluvial. Le nombre de titres a augmenté de 16% par rapport à 2018.



Ces autorisations concernent principalement, sur la voirie, **les terrasses et étalages** de restaurants et cafés parisiens avec près de **70 800 titres** en 2019 générant **32,3 millions d'euros** de redevance, soit une moyenne de **455 € annuels par titre**.

Ces AUOT concernent aussi **les réseaux, les passages souterrains et les autres éléments de voirie** (emplacement transport de fonds, réseaux de bus) avec **1 850 titres** générant **13,1 millions d'euros** de redevance, soit une moyenne de **7 096 € annuels par titre**.

⁶ Notamment : Marchés Publics à abandon de recettes

Ont également été inclus dans le périmètre de ce bilan les titres relatifs aux **occupations de chantiers** (échafaudages et palissades de chantier) dont **10 154 titres** génèrent **8,6 millions d'euros** de redevance, soit une moyenne de **844 € annuels par titre**.

On dénombre en outre **948 autorisations** relatives aux **kiosques, marchés et activités foraines et autres activités** générant **5,6 millions d'euros de redevances**, soit une moyenne de **5 885 € par an par titre**.

AUOT	Nombre	Montant de redevance cumulée 2019	Redevance moyenne
Terrasses, étalages, enseignes	70 800	32,3 M€	455 €
Occupations chantier	10 154	8,6 M€	844 €
Réseaux souterrains et autres	1 850	13,1 M€	7 096 €
Kiosques marchés et autres activités	948	5,6 M€	5 885 €
TOTAL	83 752	59,5 M€	

Enfin, des AUOT de courte durée peuvent exceptionnellement être accordées sur la phase de transition entre deux contrats et avant renouvellement de la concession.

Les AUOT relatives à des manifestations événementielles et aux tournages de films d'une durée très courte (délivrées même à la journée) ne sont pas incluses dans ce rapport.

b. Les conventions d'occupation du domaine public - CODP

Les conventions d'occupation du domaine public (CODP) conclues concernent des domaines très variés tels que la gestion des centres sportifs et de leurs dépendances (Centre sportif du Tir aux Pigeons, Jean Bouin, Roland Garros...), certains contrats publicitaires sur l'espace public, les contrats d'exploitation de certains pavillons de restauration (Pavillon des Princes, Pavillon du lac Montsouris, etc.) ou encore les antennes et réseaux des opérateurs téléphoniques.

Les CODP sont au nombre de 770 et ont généré près de 97,9 M€ de redevance en 2019. Elles représentent 1% des conventions et autres titres d'occupation du domaine public recensés au 31 décembre 2019 (mais 78% hors AUOT) et 31% de l'ensemble des redevances perçues par la Ville de Paris en 2018 (39% hors AUOT) au titre de l'occupation de son domaine public. Elles sont la **seconde source de redevance** d'occupation du domaine public en 2019.

Au titre de l'année 2019, les CODP les plus importantes en termes de redevance sont :

- les conventions relatives aux télécommunications avec l'occupation du domaine public non routier par **les réseaux filaires** et les **emprises antennaires (33,9 M€)**;
- les conventions relatives à **l'affichage publicitaire (16,1 M€)** ;
- les grands équipements sportifs (**18,1 M€**) dont **Roland Garros (6,9 M€)**, **le centre de la Croix Catelan (3,5 M€)**, **le Stade du Parc des Princes (2,8 M€)** et **le Polo de Paris (1,4 M€)** ;
- les **Hippodromes de Longchamp** et **d'Auteuil (9,4 M€)**.



Emprises antennaires Tour Eiffel



Roland Garros

Colonnes Morris



Hippodrome de Longchamp

c. Les concessions de travaux

Les contrats de concession de travaux sont des contrats administratifs dont l'objet est de faire réaliser tous travaux de bâtiment ou de génie civil par un concessionnaire à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage, soit de ce droit assorti d'un prix. On peut citer notamment le Palais Brongniart, le Chalet du Lac de Saint-Mandé, le Pavillon Puebla, ou encore le Pavillon Gabriel, le Pavillon de la Grande Cascade, le Pavillon Dauphine, le Pavillon d'Armenonville, le Restaurant le Laurent, Le Pavillon Royal, etc.

Les 20 concessions de travaux ont généré **11,9 M€** de redevance en 2019. Elles représentent une faible part des conventions et autres titres d'occupation du domaine public recensés au 31 décembre 2019 (environ 2% hors AUOT) et 4% des redevances perçues par la Ville de Paris (5% hors AUOT).



Le Chalet du Lac de Saint Mandé

d. Les concessions de services

Les concessions de services sont une nouvelle catégorie de contrat de concession créée par l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession par lequel une collectivité publique confie à un tiers la gestion d'un service relevant de la compétence générale des collectivités locales et de leurs établissements.

Ce modèle contractuel reste encore peu répandu à la Ville de Paris en 2019, et concerne 5 contrats, dont deux contrats d'affichage à redevance élevée, ainsi qu'une convention ayant ainsi été conclue avec la SEMAEST pour la revitalisation artisanale et commerciale de plusieurs secteurs parisiens (ce contrat ne générant pas de redevance en 2019).

e. Les délégations de services public - DSP

Les délégations de service public constituent un mode de gestion déléguée, par lequel une collectivité publique confie à un tiers la gestion de l'exécution d'un service public.

On compte **184 DSP en 2019**, qui ont généré **105,8 M€** de redevance, soit 34% de l'ensemble des redevances perçues par la ville de Paris en 2018 (42% hors AUOT) au titre de l'occupation de son domaine public.

En 2019, **47,8 M€ de participations publiques ont été versées** aux délégataires par la Ville de Paris au titre de certaines activités de service public (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2019, les DSP les plus importantes en montant de redevance sont :

- celles relatives aux **parcs de stationnement** (44,5 M€) ;
- les délégations de **distribution d'électricité et de chauffage urbain**, générant respectivement 30,5 M€ et 8,0 M€ ;
- les délégations relatives aux grands établissements comme **la Tour Eiffel** (8,1 M€) ou **l'ACCORHOTELS ARENA-POPB** (3,9 M€).



Un bilan des DSP est réalisé annuellement.

Il offre un aperçu des principales données chiffrées de la gestion déléguée (chiffre d'affaires, montant de la redevance perçue par la collectivité, résultat des délégations...) et présente pour chaque secteur d'activité, un bilan de la gestion des services concernés pour l'année précédente.

f. Les baux emphytéotiques administratifs - BEA et BEA-Concession de travaux

Le BEA est un contrat d'occupation domaniale de longue durée, conclu pour une période comprise entre 18 et 99 ans, portant sur un immeuble et conférant au preneur un droit réel sur le bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale, lui permettant notamment de l'hypothéquer auprès de ses financeurs.

Il convient de préciser que le périmètre étudié ne recouvre que les contrats conclus sur le domaine public de la Ville et non sur son domaine privé.

Le **BEA-Concession de travaux du Parc des Expositions de la Porte de Versailles génère à lui seul 95%** des redevances de ce type de contrats. On peut également citer comme exemples le centre de tri Farman, la piscine Molitor ou l'Aquarium du Trocadéro qui ont rapporté respectivement 338 k€, 144 k€ et 160 k€.

Les **8 BEA** conclus sur le domaine public ont généré **17,5 M€** de redevances en 2019.

Ces contrats, pour lesquels le programme contractuel d'investissement est un élément clé du projet, représentent une faible part des conventions et autres titres d'occupation du domaine public (moins de 1% en nombre de titres, hors AUOT) mais 7% en montant de redevance (hors AUOT).

g. Autres contrats emportant occupation du domaine public

Le bilan comprend le marché relatif à la diffusion de publicité sur les kiosques conclu avec la société **Médiakiosk** et au titre duquel une recette de **2,9 M€** a été perçue en 2019 par la collectivité parisienne.



Le bilan intègre également le marché pour la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire des **abris voyageurs**. Le contrat a généré une indemnité de **9,2 M€** en 2019.

Les abris voyageurs

Le bilan intègre également 3 autres contrats (dont la Cité Internationale des Arts).

Ces trois contrats ont généré en 2018 **18,1 M€** de redevance. Au total, les autres contrats emportant occupation du domaine public (5) ont rapporté 12,3 €.

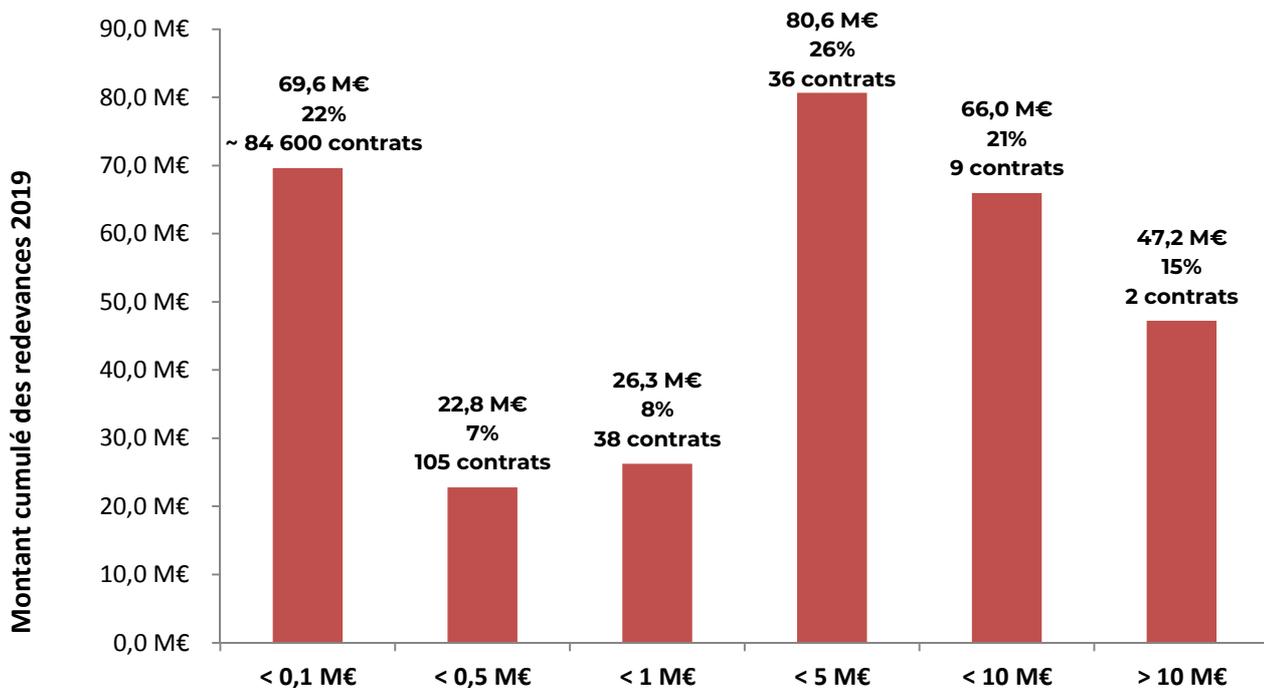
3. Répartition par contrat et par nature d'activité

a. Montant moyen de redevance

47 contrats (soit 5% des contrats hors AUOT) **ont une redevance supérieure à 1 M€.**

255 autorisations d'occupation n'ont pas généré de redevance. Il s'agit de celles créées en cours d'année, de celles ne générant une redevance qu'à l'expiration du titre d'occupation ainsi que des occupations accordées à titre gratuit dans les cas autorisés par le CG3P.

Montant unitaire des redevances par contrat



b. Contrats les plus importants en matière de redevance

Les enjeux financiers de la Ville de Paris sont concentrés sur un nombre relativement faible de contrat. Ainsi, en 2019, **23 contrats ont généré la moitié des redevances perçues.**

Parmi ces 23 contrats, **3 ont généré 56,6 millions d'euros** en 2019, soit près de **20 %** de l'ensemble des redevances perçues.

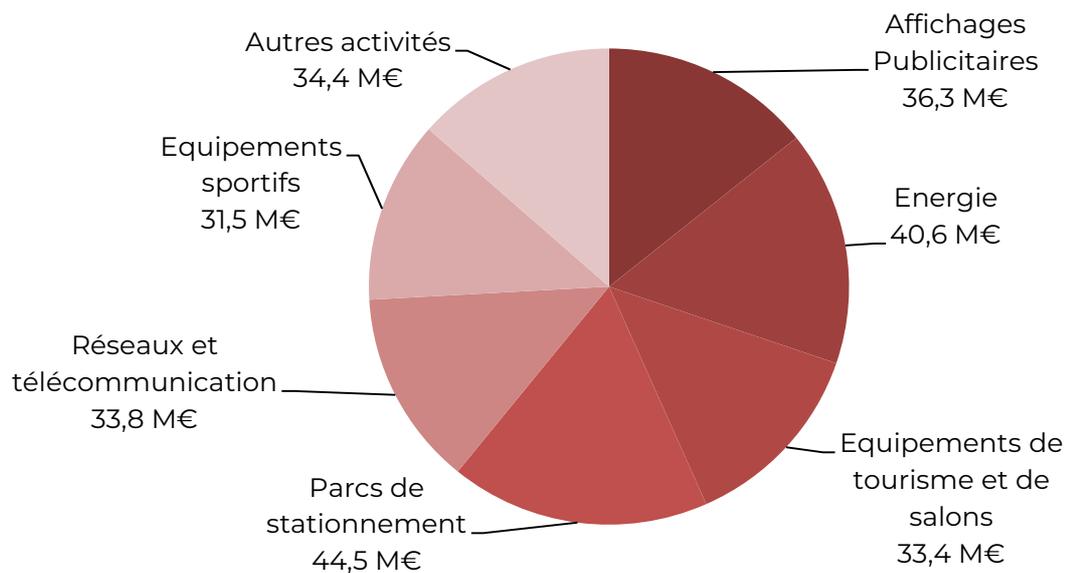
Type de convention		Secteur	Montant de redevance 2019	Part du montant des redevances 2019
1	DSP	DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)	30,5 M€	10%
2	BEA-CT	PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES	16,7 M€	5%
3	CODP	HIPPODROMES AUTEUIL LONGCHAMP	9,4 M€	3%
4	MARCHE A ABANDON DE RECETTES	CONCEPTION, FABRICATION, POSE ET ENTRETIEN D'ABRIS VOYAGEURS ET MOBILIERS URBAINS ASSOCIÉS, AVEC EXPLOITATION PUBLICITAIRE	9,2 M€	3%
5	DSP	TOUR EIFFEL	8,1 M€	3%
6	DSP	DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE	8,0 M€	3%
7	CODP	STADE ROLAND GARROS	6,9 M€	2%
8	CODP	EMPRISES ANTENNES TOUR EIFFEL	6,5 M€	2%
9	CODP	FOURNITURE, ENTRETIEN, EXPLOITATION DES COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES	6,5 M€	2%
10	CS	CONCEPTION, FABRICATION, POSE, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION	5,8 M€	2%
11	CODP	DISTRIBUTION DES EAUX DE PARIS - OCCUPATION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET HORS EGOUT (AVEC EAU DE PARIS)	5,4 M€	2%
12	CODP	OCCUPATION DPNR FREE INFRASTRUCTURE	4,9 M€	2%
13	CODP	OCCUPATION DPNR SFR	4,6 M€	1%
14	BEA-CT	PALAIS BRONGNIART	4,1 M€	1%
15	DSP	MADELEINE-TRONCHET	4,0 M€	1%
16	DSP	ACCOR ARENA - POPB	3,9 M€	1%
17	CODP	AFFICHAGE PUBLICITAIRE CHANTIERS PRIVÉS, PALISSADES, APPLIQUEMENTS	3,9 M€	1%
18	CODP	CENTRE SPORTIF CROIX CATELAN	3,5 M€	1%
19	CODP	AFFICHAGE PUBLICITAIRE	3,5 M€	1%
20	DSP	HAUSSMANN BERRI	3,2 M€	1%
21	CODP	OCCUPATION DPNR FRANCE TELECOM ORANGE	3,1 M€	1%
22	MARCHE A ABANDON DE RECETTES	PUBLICITE KIOSQUES	2,9 M€	1%
23	CODP	STADE DU PARC DES PRINCES	2,8 M€	1%
TOTAL			145,6 M€	50%

c. Répartition des redevances par secteur d'activité en 2019 sur l'ensemble des contrats (hors AUOT)

Sur l'ensemble des contrats (hors AUOT), **3 secteurs génèrent près de 50 % des redevances en 2019**, il s'agit des secteurs relatifs :

- o à la distribution d'énergie **(40,6 M€)**,
- o aux affichages publicitaires **(36,3 M€)**,
- o au tourisme et aux salons **(33,4 M€)**.

**Répartition des redevances par activités en 2019
Ensemble des contrats (hors autorisation unilatérales)**



d. Répartition des redevances et des chiffres d'affaires par secteur d'activité

Sur les 993 contrats d'occupation recensés au 31 décembre 2019, **325 contrats ont donné lieu à la perception d'une redevance variable** calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur la concession.

Pour ces contrats, il est ainsi possible de déterminer le chiffre d'affaires réalisé par l'occupant, au travers de l'exploitation du domaine public. Ce **chiffre d'affaires s'établit à 2,2 milliards €**.

⚠ NB – le périmètre de redevance pris en compte dans ce tableau ne recouvre que les redevances calculées pour les contrats dont le chiffre d'affaires a été communiqué. Les montants ne peuvent être comparés à ceux indiqués au paragraphe précédent qui recouvrent l'ensemble des contrats ayant généré des redevances.

Activités	Chiffres d'affaires HT 2019	Redevances* 2019	Part des contrats assis sur le CA
Énergie	1 144,3 M€	40,6 M€	100% **
Affichages publicitaires	99,5 M€	36,3 M€	100%
Parcs de stationnement	167,4 M€	44,5 M€	98%
Équipements de tourisme et de salons	310,9 M€	33,4 M€	69%
Équipements sportifs	194,1 M€	31,5 M€	40%
Restauration - Réception	122,4 M€	11,5 M€	65%
Autres activités	131,9 M€	53,9 M€	40%
Total	2,2 Md€	254 M€	

*Contrats pour lesquels le chiffre d'affaires est connu, à savoir 310 contrats sur les 993 contrats du périmètre du bilan des concessions (hors AUOT).

**100% des 4 principaux contrats d'énergies, les 4 autres contrats classés dans cette catégorie sont des CODP contractés par les concessionnaires des 4 principaux contrats pour l'occupation du domaine par leurs ouvrages (ex. CODP CPCU au sein du Parc Martin Luther King).

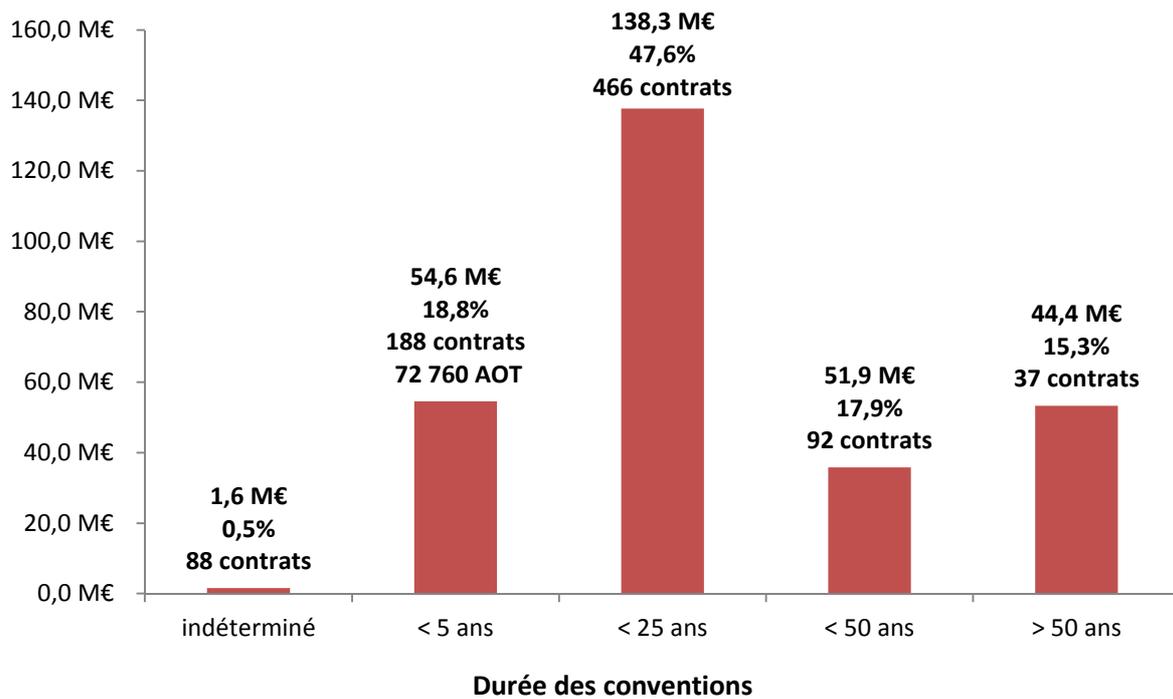
e. Durée moyenne par convention ou titre

Les évolutions réglementaires récentes (Code de la Commande Publique, ordonnance relative à la propriété des personnes publiques du 19 avril 2017) ont renforcé l'encadrement de la durée. En particulier, pour les contrats de concession d'une durée supérieure à cinq ans, la durée du contrat ne doit pas excéder le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires à l'exécution du contrat.

On recense environ 170 titres dont la durée n'est pas déterminée. Il s'agit principalement d'autorisations d'occupation du domaine public **d'un an** avec tacite reconduction, **consenties à titre précaire et révocables à tout moment**.

En dehors des AUOT dont la durée est très courte (de moins d'un an à 5 ans), une majorité des concessions a une durée comprise **entre moins de 1 an et 10 ans** (environ 50%) et **entre 10 et 25 ans** (environ 20%).

La Ville de Paris compte également une centaine de titres dont la durée est **supérieure à 25 ans** (13%), ces contrats étant principalement des DSP qui confient la charge de la construction des équipements.



LISTE DES ANNEXES

- **Annexe 1** : Vœu relatif aux conventions d'occupation du domaine public.
- **Annexe 2** : Vœu relatif à la durée des concessions et aux modalités de sélection des concessionnaires.
- **Annexe 3** : Liste des CODP, CT/CS arrivant à échéance sur la période 2019/2021.
- **Annexe 4** : Liste des DSP arrivant à échéance sur la période 2019/2021.
- **Annexe 5** : Glossaire

Délibération affichée à l'Hôtel de
Ville et transmise au représentant
de l'Etat le 22 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

**Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations**

**Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013
2013 V. 195**

Vœu relatif aux conventions d'occupation du domaine public.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville de Paris est liée à des partenaires privés ou publics par plus de 10.000 actes juridiques portant sur l'occupation du domaine public concernant des secteurs et domaines aussi divers que les équipements sportifs, les mobiliers urbains, l'affichage publicitaire, les terrasses, les établissements de restauration, les manèges, les cirques, les chalets de vente et l'occupation du domaine public par les opérateurs télécoms ;

Considérant que ce périmètre recouvre des formes juridiques diverses, comprenant un certain nombre de délégations de service public mais aussi des contrats ou autorisations d'occupation du domaine public (BEA, CODP, AOT...) qui font l'objet de délibérations ponctuelles ou ne nécessitent pas tous une présentation systématique au Conseil de Paris ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens utilisent chaque jour des services publics gérés dans le cadre de délégation de service public ;

Considérant qu'une synthèse globale de ces DSP est communiquée au Conseil de Paris tous les ans et que celle-ci permet d'apprécier la qualité du service rendu dans le cadre de ces occupations du domaine public ;

Considérant que la recommandation n°4 de la CRC préconise de soumettre à l'examen du Conseil de Paris un document d'orientation stratégique sur le domaine public ;

Considérant que la recommandation n°9 de la CRC préconise de confier à la Direction des Finances le pilotage et le suivi d'une procédure de contrôle interne pour tous les modes d'occupation du domaine public ;

Aussi, sur la proposition de Mme Danielle FOURNIER et des élu/es du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparenté/es,

Emet le vœu :

Qu'un bilan de toutes les conventions d'occupation du domaine public soit réalisé annuellement. Celui-ci devra notamment informer les Conseillers de Paris sur les choix qui ont été fait en matière de critères d'attribution, de montant de la redevance et de durée de l'occupation.

Annexe 2 : Vœu relatif à la durée des concessions et aux modalités de sélection des concessionnaires

Délibération affichée à l'Hôtel-de-Ville et transmise au représentant de l'Etat le 16 juin 2004.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal Extrait du registre des délibérations

**Séance des 7 et 8 juin 2004
2004 V.114**

Vœu relatif à la durée des concessions et aux modalités de sélection des concessionnaires

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la règle tacite retenue depuis 1995 pour limiter la durée d'occupation des concessions de la Ville de Paris ;

Considérant la demande des élus de la 1ère Commission lors de sa réunion du 6 mai 2004 ;
Sur proposition de MM. Jacques BRAVO et Jean-François LEGARET,

Émet le vœu :

Que la durée des concessions de la Ville de Paris soit limitée au maximum à 25 ans, sauf exception dûment motivée, tenant notamment compte de l'importance des investissements auxquels s'engage le délégataire et de la nature de l'activité ;

Que toute attribution ou renouvellement d'une concession d'occupation domaniale fasse l'objet d'un appel public à candidature sauf exception dûment motivée ;

Que les raisons du choix des concessionnaires ainsi que les analyses des dossiers de tous les candidats soient jointes aux projets de délibération.

Annexe 3 : Liste des CODP, CT et CS arrivant à échéance sur la période 2020/2022

Direction	Objet de la convention	Fin de contrat
DAC	TOUR JEAN SANS PEUR	30/01/2020
DAC	MPAA - AUDITORIUM SAINT GERMAIN	11/02/2020
DAC	FORUM DES IMAGES	18/09/2020
DAC	15-16 RUE GEOFFROY L'ASNIER, PARIS 4	01/12/2020
DAC	CARTOUCHERIE - ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE DES TRADITIONS DE L'ACTEUR (ARTA)	31/12/2020
DAC	MPAA BRÉGUET	31/12/2020
DAC	CARTOUCHERIE - ATELIER DE DANSE CAROLYN CARLSON	31/12/2020
DAC	CIRQUE ELECTRIQUE	31/12/2020
DAC	TOUR SAINT JACQUES	31/03/2021
DAC	THEATRE 13/JARDIN	30/06/2021
DAC	LES PLATEAUX SAUVAGES	31/08/2021
DAC	THÉÂTRE DU ROND-POINT	31/12/2021
DAC	HALLE SAINT-PIERRE	31/12/2021
DAC	MAISON DE LA POÉSIE	31/12/2021
DAC	INSTITUT DES CULTURES DE L'ISLAM 19 RUE LÉON 18ÈME	31/05/2022
DAC	THEATRE MUSICAL DE PARIS - THEATRE DU CHATELET	13/06/2022
DAC	ATELIER EN COMMUN 100 RUE DE CHARENTON	15/07/2022
DAC	THEATRE DU GRAND PARQUET (TPV)	31/12/2022

DAE	CHALET MAIL + MANEGE BRANLY	14/01/2020
DAE	CHALET ALIMENTAIRE + BALANÇOIRES SQUARE EPINETTES	12/03/2020
DAE	FLEURS TERNES	30/06/2020
DAE	JEUX DE BOULES SQ VILLEMALIN	31/07/2020
DAE	MARCHÉ ST-DIDIER	31/08/2020
DAE	MARCHÉ SAINT-DIDIER	31/08/2020
DAE	MARCHÉ ST-DIDIER	31/08/2020
DAE	MARCHÉ SAINT-DIDIER	31/08/2020
DAE	PONEYS RANELAGH	30/09/2020
DAE	BLOCKHAUS AV FAYOLLE	30/09/2020
DAE	PONEYS CHAMP MARS	30/09/2020
DAE	PONEYS PARC G BRASSENS	30/09/2020

DAE	PONEYS BOIS BOULOGNE LAC INFERIEUR	30/09/2020
DAE	VENTE BOISSONS CHAMPS-ELYSEES ET BALANCOIRES	30/09/2020
DAE	PONEYS BUTTES CHAUMONT	30/09/2020
DAE	PONEYS MONTSOURIS	30/09/2020
DAE	PONEYS MONCEAU	30/09/2020
DAE	CHALET PARC BAGATELLE	30/09/2020
DAE	CHALET RANELAGH	30/09/2020
DAE	CHALET SQ BATIGNOLLES	30/09/2020
DAE	KIOSQUE TOURISME 125 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES	30/09/2020
DAE	PONEYS BOIS BOULOGNE LAC ST JAMES	30/09/2020
DAE	EVENTAIRE BOIS BOULOGNE	15/10/2020
DAE	CHALET BOIS VINCENNES	30/11/2020
DAE	JEUX FORAINS ENF BUTTES CHAUMONT	30/11/2020
DAE	CHALET BOIS DE VINCENNES	30/11/2020
DAE	CHALET BOIS DE VINCENNES	30/11/2020
DAE	MANEGE BUTTES CHAUMONT	30/11/2020
DAE	EVENTAIRE MONTSOURIS	23/12/2020
DAE	EVENTAIRE PARC CITROEN	23/12/2020
DAE	CYCLE BOIS VINCENNES	23/12/2020
DAE	PONEY ST-MANDE	30/12/2020
DAE	BALANCOIRES RANELAGH	31/12/2020
DAE	PHOTOGRAPHIES CHAMP MARS	31/12/2020
DAE	BALANCOIRES SQ R LEGALL	31/12/2020
DAE	BALANCOIRES PARC MONCEAU	31/12/2020
DAE	KARTINGS CHAMP MARS PASZEK LECH	31/12/2020
DAE	CHALET LA MUETTE - BOIS DE BOULOGNE	31/12/2020
DAE	PONEY BOIS VINCENNES	31/12/2020
DAE	MANEGE PARC MONTSOURIS	05/01/2021
DAE	FLEURS MADELEINE	10/01/2021
DAE	FLEURS MADELEINE	10/01/2021
DAE	FLEURS MADELEINE	10/01/2021
DAE	MARIONNETTES BUTTES CHAUMONT	01/02/2021
DAE	MARCHÉ DU LIVRE - HALLE AUX CHEVAUX - 15È	30/04/2021
DAE	MANEGE ST-MANDE	02/05/2021
DAE	MANEGE PARC MONCEAU	28/05/2021
DAE	MANEGE BOIS DE VINCENNES	30/06/2021
DAE	MANEGE SQUARE MARIGNY	05/07/2021

DAE	BALANCOIRES SQ BATIGNOLLES	30/11/2021
DAE	MARIONNETTES ST-MANDE - 1	30/11/2021
DAE	MANEGE SQUARE KOUFRA	30/11/2021
DAE	MANÈGE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE RER PEREIRE	30/11/2021
DAE	STAND 13 RUE DU POTEAU	30/11/2021
DAE	RUE HÉNARD	30/11/2021
DAE	ANGLE DE LA RUE FRANÇOIS TRUFFAUT ET DE LA RUE AMBROISIE	30/11/2021
DAE	PLACE GILBERT PERROY	30/11/2021
DAE	PLACE DES FÊTES	30/11/2021
DAE	RUE SORBIER DEVANT LE SQUARE SORBIER	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE SIMON BOLIVAR	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE RUE HÉNARD	30/11/2021
DAE	PLACE LINO VENTURA (ANGLE RUES DE TRUDAINE ET DES MARTYRS)	30/11/2021
DAE	CHALET REUILLY	30/11/2021
DAE	PLACE JULES JOFFRIN	30/11/2021
DAE	STAND 15 RUE DU POTEAU	30/11/2021
DAE	MÉTRO SAINT-PAUL	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE MÉTRO ANVERS	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE MONTPARNASSE-ODESSA	30/11/2021
DAE	MANEGE BOUCICAUT	30/11/2021
DAE	CARREFOUR CONVENTION / VAUGIRARD	30/11/2021
DAE	KIOSQUE 25 BOULEVARD SAINT-MICHEL	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 2 RUE PONCELET	30/11/2021
DAE	MANEGE CHAMP MARS	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 17 BOULEVARD JOURDAN	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 2 BOULEVARD DE LA VILLETTE	30/11/2021
DAE	STAND 27 BOULEVARD SAINT-MICHEL	30/11/2021
DAE	STAND AVENUE DES TERNES 17A	30/11/2021
DAE	STAND AVENUE DES TERNES 17B	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE MÉTRO PORTE DES LILAS	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PALCE ALBERT KAHN	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE GRILLES DU LUXEMBOURG	30/11/2021
DAE	PLACE DES ABBESSES	30/11/2021
DAE	PLACE PROSPER GOUBAUX	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PLACE DES ABBESSES	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE QUAI FRANÇOIS MITTERRAND	30/11/2021

DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	CHALET SQUARE LE GALL	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 201 BOULEVARD BRUNE	30/11/2021
DAE	STAND 2 RUE PONCELET	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE METRO GLACIÈRE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE MÉTRO BLANCHE	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	EVENTAIRE CHAMP DE MARS - AVENUE LOTI	30/11/2021
DAE	3/5 COURS VINCENNES	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE ODÉON MÉTRO	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE INVALIDES	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE ODÉON	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE CLIGNANCOURT-ROCHECHOUART	30/11/2021
DAE	STAND 35-37 AVENUE SECRÉTAN	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	3-5 BOULEVARD DES CAPUCINES	30/11/2021
DAE	PLACE DU PÈRE CHAILLET	30/11/2021
DAE	CHALET TROCADERO	30/11/2021
DAE	STAND PLACE DU TROCADÉRO	30/11/2021
DAE	STAND 101 QUAI BRANLY	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 19-21 BOULEVARD DE MONTMARTRE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 80 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE	30/11/2021
DAE	STAND PLACE SUZANNE VALADON	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 6 BOULEVARD POISSONNIÈRE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE EGLISE SAINT GERMAIN DES PRÉS	30/11/2021
DAE	STAND QUAI BRANLY-AVENUE DE SUFFREN	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PONT D'IEINA	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE COUR SAINT EMILION	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 91 QUAI BRANLY	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 80 BOULEVARD MONTPARNASSE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PLACE DU TROCADÉRO	30/11/2021
DAE	CONTENEUR BERGES DE SEINE	30/11/2021
DAE	BARQUES BOIS VINCENNES	30/11/2021

DAE	STAND PLACE DE VARSOVIE	30/11/2021
DAE	BUVETTE BERGES DE SEINE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PLACE DE VARSOVIE	30/11/2021
DAE	AZEROUAL FABRICE	30/11/2021
DAE	SOCIÉTÉ KIOSQUE TOUR EIFFEL (SOUVENIRS PONT D'IANA)	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PORTE DE VERSAILLES	30/11/2021
DAE	KIOSQUE FLEURS	30/11/2021
DAE	BARQUES BOIS VINCENNES	30/12/2021
DAE	BALLONS BOIS VINCENNES LAC	30/12/2021
DAE	MARIONNETTE PARC FLORAL	31/12/2021
DAE	MARIONNETTE PARC FLORAL	31/12/2021
DAE	MARCHÉ SAINT-MARTIN (VÉGÉTALISATION TOIT-TERRASSE)	12/02/2022
DAE	MÉTRO SAINT-PAUL	28/02/2022
DAE	CAFÉ MONDE ET MEDIAS - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - 11E	03/03/2022
DAE	MARCHÉ SAINT-MARTIN (VALORISATION DÉCHETS)	09/03/2022
DAE	65 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC	03/04/2022
DAE	CAFÉ MONDE ET MEDIAS - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - 11E	03/04/2022
DAE	MANÈGE PLATEAU ST MANDÉ AV ANNA POLITOVSKAIA	07/04/2022
DAE	AST RESTAURATION (ANCIENNEMENT ALLENS MARKET)	12/04/2022
DAE	PLACE DE L'ALMA	18/04/2022
DAE	SORTIE MÉTRO ANVERS	22/04/2022
DAE	CHALET ALIMENTAIRE SQUARE SAINT LAMBERT	24/04/2022
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	24/04/2022
DAE	137-39 AVENUE DAUMESNIL	30/04/2022
DAE	BERGES DE SEINE RIVE GAUCHE	30/04/2022
DAE	EVENTAIRE SQUARE VILLEMIN	09/05/2022
DAE	SORTIE MÉTRO VILLIERS	13/05/2022
DAE	ANGLE RUES DE RIVOLI ET SAINT-DENIS	14/05/2022
DAE	PLACE JACQUES RUEFF	19/05/2022
DAE	30 PLACE D'ITALIE - PLACE HENRI LANGLOIS	31/05/2022
DAE	PLACE SUZANNE VALADON	31/05/2022
DAE	MARIONNETTES CHAMPS-ELYSEES	07/06/2022
DAE	ANGLE AVENUES MARC SANGNIER ET GEORGES LAFENESTRE	20/06/2022
DAE	142 BOULEVARD DE CLICHY	26/06/2022
DAE	PLACE DE MORO-GIAFFERI	30/06/2022
DAE	VENTE SOUVENIRS QUAI NEW YORK	31/07/2022
DAE	PLACE RAOUL DAUTRY	11/08/2022

DAE	132 BOULEVARD DE BELLEVILLE	05/09/2022
DAE	PLACE CHARLES MICHELS	23/09/2022
DAE	CHALET LA SOURIS VERTE - PARC MONTSOURIS	30/09/2022
DAE	CHALET LA BONBONNIERE - PARC MONTSOURIS	30/09/2022
DAE	PLACE DE TORCY	09/10/2022
DAE	CHALET JARDIN EOLE	16/10/2022
DAE	CHALET LAC DES MINIMES - BOIS DE VINCENNES	01/11/2022
DAE	CHALET BOIS DE VINCENNES	30/11/2022
DAE	KIOSQUE FLEURS 21 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	04/12/2022
DAE	MANEGE SQ L MICHEL	19/12/2022
DAE	VENTE DE SOUVENIRS SQUARE LOUISE MICHEL 18ÈME	26/12/2022
DAE	MANÈGE SQUARE LOUISE MICHEL 18ÈME	26/12/2022
DAE	MANEGE PARC G BRASSENS	31/12/2022
DAE	VIADUC DES ARTS	31/12/2022

DASCO	MISE À DISPOSITION DE LOCAUX	31/12/2020
DASCO	MAD LOCAUX ASSOCIATION VENI VERDI	31/12/2022
DASCO	MAD DE LOCAUX À L'ASSOCIATION RÉVOLUX	31/12/2022

DEVE	JARDIN PARTAGÉ LEROY SÈME 20°	16/01/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARD'INSOLITE 20°	16/01/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ FESSART	29/01/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ (RUE DE L'EMPEREUR VALENTINI, 14ÈME) AQUEDUC	07/02/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ FALBALA 14°	28/03/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ CHOISI 13°	12/06/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LE JARDIN DE LA FÉLICITÉ 15°	30/06/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ ROSIERS JOSEPH MIGNERET 4°	02/07/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ THERMOPYLES 14°	21/07/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ MARCADET MONTCALM 18°	24/07/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ COMMUN JARDIN 18°	24/07/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ 1001 FEUILLES 3°	02/12/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LES HAIES PARTAGÉES 20°	15/12/2020
DEVE	JARDIN PARTAGÉ CHARMANTE PETITE CAMPAGNE URABINE 19°	04/03/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LES PETITS PASSAGES 19°	18/03/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LE PETIT JARDIN D'EUGÉNIE 19°	18/03/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ FOLIE TITON 11°	30/03/2021
DEVE	LE JARDIN DES COOPAINS 17°	03/04/2021

DEVE	JARDIN PARTAGÉ COLMAR THIONVILLE 19°	15/04/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LAPIN OUVRIER 14°	21/05/2021
DEVE	JARDIN DE PERLIMPIN 17°	22/07/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ TRÈFLE ÉOLE 18°	22/07/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ ÉCO BOX 18°	23/07/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ : SQUARE BOUTROUX (13ÈME)	02/11/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ ORÉE DU BOIS 16°	27/11/2021
DEVE	TERRAIN + LOCAUX (BOIS DE BOULOGNE)	31/12/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ 12° ÉCOLE DU BREUIL	14/01/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ D'OLGA 11°	29/01/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE SQUARE COLBERT 11°	29/01/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ A LA BONNE HERBE 19°	17/03/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ SERRES AUX LÉGUMES 19°	11/04/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JESSAINT 18°	02/05/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ VER TÊTU 19°	31/05/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE POTAGER DE BERCY 12°	16/06/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ POMMIER DES AMANDIERS 20°	04/07/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ DEUX NÉTHES 18°	19/07/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN DE BONNE 2°	20/07/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LES OMBRES POTAGÈRES 20°	13/09/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ NOMADES 11°	23/09/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN DES DÉLICES 20°	27/09/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN SUR LE TOIT 20°	27/09/2022
DEVE	PARCELLE PERMACOLE MARAÎCHÈRE	13/10/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ FLEURS DE BITUME 15°	10/11/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN DU COIN 10°	02/12/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE JEAN AICARD 11°	02/12/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ THIBÉRINE 11°	08/12/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE SERRE PEDA SQUARE PAUL PARAY 17°	16/12/2022

DFA	CHALET DES ILES BOULOGNE	31/12/2020
DFA	OCCUPATION DPNR FREE INFRASTRUCTURE	16/07/2021
DFA	CHALET DES ILES DAUMESNIL	30/09/2021
DFA	CHAI DE BAGATELLE	02/11/2021
DFA	OCCUPATION DPNR 21 ST CENTURY COMMUNICATION FRANCE	26/11/2021
DFA	OCCUPATION DPNR NEO TELECOMS -> ZAYO FRANCE	26/11/2021
DFA	OCCUPATION DPNR VERIZON FRANCE	20/12/2021

DFA	OCCUPATION DPNR COMPLETEL SAS	20/12/2021
DFA	OCCUPATION DPNR COLT TECHNOLOGY SERVICES	20/12/2021
DFA	OCCUPATION DPNR VIATEL OPÉRATIONS SA -> ZAYO INFRASTRUCTURE	18/02/2022
DFA	OCCUPATION DPNR NAXOS	05/07/2022
DFA	AÉROGARE INVALIDES	19/07/2022
DFA	RESTAURANT LE LAURENT	31/12/2022
DFA	PRÉ CATELAN	31/12/2022
DFA	BALLON CAPTIF DANS LE PARC ANDRÉ CITROEN	31/12/2022

DILT	OCCUPATION PHOTOMATON MAIRIE D'ARRONDISSEMENT	21/11/2021
------	--	------------

DJS	ESPACE SPORTIF PISCINE PONTOISE (BIEN-ÊTRE ET SQUASH)	30/06/2020
DJS	PAS DE TIR À L'ARC BRUIX	27/11/2021
DJS	CENTRE ÉQUESTRE LA CARTOUCHERIE	11/01/2022

DLH	TABLE DE CANA - 124 VOIE GEORGES POMPIDOU 4È	26/02/2020
DLH	ETUDES ET CHANTIERS -118 VOIE GEORGES POMPIDOU 4È	26/02/2020
DLH	ASSOCIATION EMMAUS SOLIDARITE (PORTE DE CHAMPERRET 17ÈME)	06/03/2020
DLH	PREFECTURE DE POLICE COMMISSARIAT ST HONORE 75008	31/03/2020
DLH	EMMAUS SOLIDARITE (37 BD SAINT MARCEL 13E)	16/05/2020
DLH	ASSOCIATION CONSISTOIRE ISRAELITE DE PARIS (29 RUE MESNIL 16ÈME)	27/07/2020
DLH	ASSOC LE PARI'S DES FAUBOURGS (12 RUE LEON SCHWARTZENBERG 10E)	30/09/2020
DLH	ASSOC ASSOCIATION REGIE THEATRALE (24 RUE PAVÉE / HOTEL DE LAMOIGNON 4E)	07/10/2020
DLH	ASSOCIATION FRIVOLITES PARISIENNES (VILLA SAINT CROIX 17ÈME)	18/10/2020
DLH	ASSOCIATION PIERROTS DE LA NUIT (10 PASSAGE DES ABBESSES 18E)	13/12/2020
DLH	MINISTERE DES ARMEES 1/7 RUE LÉON FRAPIÉ 75020	31/12/2020
DLH	SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT (114/116 RUE DE LA HAIE COQ 19E)	13/03/2021
DLH	SAS LINKCITY ILE-DE-FRANCE 192-198 RUE D'AUBERVILLIERS 75019	30/03/2021
DLH	LOCAL ZAC PTE LILAS (VOIE EY/20) PARIS 20E	19/04/2021
DLH	OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES DE PARIS (29 RUE DE RIVOLI 4E)	24/06/2021
DLH	ASSOC COALLIA 5 RUE BRANTÔME 75003	08/07/2021
DLH	ASSOC TURBULENCES (12 BOULEVARD DE REIMS 17E)	31/08/2021
DLH	LIEUDIT "LES ARQUES" (LES ARQUES 46250) MUSÉE ZADKINE	30/09/2021
DLH	ADDA'WA (7/15 AVENUE PORTE DE LA VILLETTE 19E)	31/12/2021
DLH	ASSOC CHORBA POUR TOUS (106 RUE CURIAL 19E)	31/03/2022
DLH	SCI FAIMIN (114/116 RUE DE LA HAIE COQ 19E)	13/05/2022

DLH	ASSOC LE COMEDE (108 RUE CHAMPIONNET 18È)	14/10/2022
DLH	GENDARMERIE NATIONALE 12 RUE DU BÉARN 3E	09/11/2022

DPE	OCCUPATION GNVERT - 39 RUE BRUNESSEAU- 23 BIS QUAI MARCEL BOYER DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL POUR VÉHICULES	30/04/2020
DPE	OCCUPATION GNVERT - 39 RUE BRUNESSEAU- 23 BIS QUAI MARCEL BOYER DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL POUR VÉHICULES	30/04/2020
DPE	DISTRIBUTION DES EAUX DE PARIS -OCCUPATION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET HORS EGOUT (AVEC EAU DE PARIS)	31/12/2020

DVD	ESPACE LOGISTIQUE URBAIN ST GERMAIN DES PRES (SSC)	29/02/2020
DVD	CENTRALE BETON BONDY (CANAUX)	31/05/2020
DVD	LOCATION VEHICULES PARKING SAINT SULPICE (SSC)	29/06/2020
DVD	PORT DE GRANULATS AUBERVILLIERS (CANAUX)	31/12/2020
DVD	CENTRALE A BETON AUBERVILLIERS (CANAUX)	31/12/2020
DVD	CLIMESPACE	31/01/2021
DVD	CLIMESPACE	31/01/2021
DVD	STATION SERVICE PARC PORTE SAINT CLOUD (SSC)	11/07/2021
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE : LE BASSIN PEINTURE EN 2 D - RUE COQUILLIÈRES 75001	23/08/2021
DVD	AUTOPARTAGE	27/10/2021
DVD	NEGOCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION BOBIGNY (CANAUX)	31/12/2021
DVD	DALLE DES INVALIDES (RESTAURANT)	31/12/2021
DVD	STATION SERVICE PARC PORTE DE CLIGNANCOURT (SSC)	20/01/2022
DVD	6/8 PLACE DE LA BATAILLE DE STALINGRAD	29/04/2022
DVD	LIEU DE PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES PARIS 10 (CANAUX) - POINT EPHEMERE	31/12/2022

Annexe 4 : Liste des DSP arrivant à échéance sur la période 2020/2022

Direction	Objet de la convention	Fin de contrat
DAC	THEATRE DE LA GAITE LYRIQUE	31/07/2022

DAE	MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES- LOT B	03/01/2020
DAE	MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES- LOT A	03/01/2020
DAE	MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES- LOT C	03/01/2020
DAE	MARCHÉ AUX PUCES PORTE DE VANVES	31/03/2022
DAE	MARCHE COUVERT ENFANTS ROUGES	06/04/2022
DAE	LOT 4 MARCHÉ COUVERT LA CHAPELLE	31/12/2022
DAE	LOT 1 MARCHÉ COUVERT ST GERMAIN	31/12/2022
DAE	LOT 3 MARCHES COUVERTS	31/12/2022
DAE	LOT 2 MARCHES COUVERTS	31/12/2022
DDCT	PATRONAGE LAÏQUE JULES VALLÈS	31/08/2020
DFA	CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	31/12/2020

DFPE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARRIER	31/08/2020
DFPE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF CAVAINAC	31/08/2020
DFPE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PROVENCE	31/08/2020
DFPE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BERZELIUS	31/12/2020
DFPE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF LECHAPELAIS	31/01/2021
DFPE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BOLIVAR	31/01/2021
DFPE	EMERIAU	31/12/2021
DFPE	GIONO	31/12/2021
DFPE	GABRIELLE	31/12/2021
DFPE	CHARRIERE	31/12/2021
DFPE	GUADELOUPE	31/12/2021
DFPE	GIDE	31/12/2021

DJS	MONTARNASSE 14ÈME	31/08/2020
DJS	RENÉ BINET/ LA CHAPELLE/ HÉBERT 18ÈME ARRT RENOMMÉ RACHID TAHA	31/08/2020
DJS	VILLIOT-RÂPÉE, BERCY 12ÈME ARRT RENOMMÉS ANNIE FRATELLINI ET MUSIDORA	31/08/2020
DJS	LES HALLES - LE MARAIS 1ER, 2 ET 3ÈME ARRT	31/08/2020

DJS	LA JONQUIÈRE, INTERCLUB 17 17ÈME	31/08/2020
DJS	MONTGALLET, REUILLY 12ÈME ARRT RENOMMÉS PINA BAUSCH ET BESSIE SMITH	31/08/2020
DJS	POTERNE DES PEUPLIERS/ DUNOIS/ DAVIEL/ RICHEL/ BAUDRICOURT 13ÈME ARRT	31/08/2020
DJS	PISCINE SUZANNE BERLIOUX	28/02/2021
DJS	PISCINE JOSEPHINE BAKER	15/07/2021
DJS	BEAUJON 8ÈME	31/08/2021
DJS	POINT DU JOUR 16ÈME	31/08/2021
DJS	ESPACE SPORTIF PAILLERON	31/12/2021
DJS	CHÂTEAU-LANDON, GRANGE-AUX-BELLES, JEMMAPES ET JEAN VERDIER 10ÈME ARRT	31/08/2022
DJS	RÉBEVAL/CURIAL/CLAVEL/MATHIS/PLACE DES FÊTES/ANGÈLE MERCIER 19ÈME ARRT	31/08/2022
DJS	BRANCION/ CÉVENNES/ FRÈRES VOISIN/ SOHANE BENZIANE/ ESPACE PARIS PLAINE 15ÈME ARRT	31/08/2022

DVD	MADELEINE-TRONCHET	24/01/2020
DVD	LOBAU	25/02/2020
DVD	BASTILLE	30/04/2020
DVD	BERGSON	30/04/2020
DVD	PORTE DE SAINT-OUEN	28/01/2021
DVD	PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE	28/01/2021
DVD	BOURSE	01/05/2021
DVD	BAC MONTALEMBERT	23/05/2021
DVD	CARNOT	30/06/2021
DVD	MONTPARNASSE	30/06/2021
DVD	GOUTTE D'OR	15/09/2021
DVD	PORTE DE CLIGNANCOURT	08/10/2021
DVD	FIRMIN GEMIER	14/10/2021
DVD	DAMREMONT	26/11/2021
DVD	PORTE DE VERSAILLES	09/01/2022
DVD	PRONY	30/01/2022
DVD	ROND-POINT (GARAGE)	28/02/2022
DVD	GROS BOULAINVILLIERS	05/04/2022
DVD	ANDRE HONNORAT	07/04/2022
DVD	ECOLE DE MEDECINE	27/04/2022
DVD	GOURAUD	29/04/2022
DVD	VAN GOGH	03/08/2022
DVD	MEYERBEER (OPERA)	30/09/2022
DVD	ZAC RIVE GAUCHE	30/09/2022
DVD	ANVERS	31/12/2022

AUOT : Autorisation Unilatérale d'Occupation Temporaire (non constitutive de droit réel)

Acte administratif unilatéral soumis à paiement d'une redevance qui autorise l'occupation du domaine public pour une activité privée. L'occupation doit être compatible avec l'affectation du domaine occupé.

CODP : Convention d'Occupation du Domaine Public

Version contractuelle de l'AOT.

BEA : Bail Emphytéotique Administratif

Contrat administratif de longue durée (entre 18 et 99 ans), portant sur un bien immobilier et conférant au preneur un droit réel sur le bien.

Affermage :

Contrat par lequel un délégataire s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers. Le financement des ouvrages est à la charge de la personne publique.

Régie intéressée :

Contrat par lequel le cocontractant s'engage à gérer un service public contre une rémunération fonction d'une formule d'intéressement aux résultats. Le régisseur exploite les ouvrages construits par la personne publique mais n'en assume pas les risques.

DSP : Délégation de Service Public

Contrat par lequel un pouvoir adjudicateur ou une autorité adjudicatrice confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé à qui est transféré le risque d'exploitation du service et qui en contrepartie dispose du droit d'exploiter le service ou de ce droit assorti d'un prix. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

Concession de travaux :

Contrat administratif dont l'objet est de faire réaliser tous travaux de bâtiment ou de génie civil par un concessionnaire à qui est transféré le risque d'exploitation lié à l'ouvrage et qui en contrepartie dispose du droit d'exploiter l'ouvrage ou de ce droit exploité d'un prix.

Concession de services :

Contrat par lequel un pouvoir adjudicateur ou une autorité adjudicatrice confie la gestion d'un service relevant de sa compétence à un tiers à qui est transféré le risque d'exploitation du service et qui en contrepartie dispose du droit d'exploiter le service ou de ce droit assorti d'un prix.

Marchés publics :

Contrats conclus à titre onéreux par les pouvoirs adjudicateurs pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services. Le caractère onéreux peut résulter du versement d'une somme d'argent mais peut aussi résulter d'un abandon par l'acheteur public d'une possibilité de recette liée à l'exécution du marché.